

Quatrième séance, vendredi 9 septembre 2016

Présidence de M. Benoît Rey, président

SOMMAIRE: Communications. – Rapport 2016-DEE-17 Favoriser la formation professionnelle supérieure (rapport sur postulat 2015-GC-162); discussion. – Mandat 2015-GC-82 Le bilan carbone du site blueFACTORY. Rapport pour l'année 2015; discussion. – Recours en grâce 2016-DSJ-110. – Requête 2016-GC-103 Traitement du mandat 2016-GC-102 «Création d'un nombre suffisant de places de travail et d'hébergement pour les personnes adultes en situation de handicap pour les années 2017–2018 dans le canton de Fribourg, avec les postes d'encadrement nécessaires (EPT)»: procédure accélérée (art. 174s. LGC); prise en considération. – Projet de loi 2016-DFIN-27 Modification de la loi sur les impôts cantonaux directs; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Rapport 2016-DFIN-33 Encaissement des impôts (rapport sur postulat 2015-GC-161); discussion. – Résolution 2016-GC-104 Soutien pour les fournisseurs d'électricité «RPC» sur la liste d'attente; prise en considération. – Motion d'ordre Pierre Mauron Reporter la deuxième lecture du projet de loi 2015-DSJ-127 sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels à la session d'octobre 2016; prise en considération. – Projet de loi 2015-DSJ-127 Assurance immobilière, prévention et secours en matière de feu et d'éléments naturels; deuxième lecture et vote final. – Clôture de la session.

La séance est ouverte à 14h00.

Présence de 94 députés; absents: 16.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Marie-Christine Baechler, Bruno Boschung, Didier Castella, Romain Castella, Antoinette de Weck, Laurent Dietrich, Jean-Pierre Doutaz, Marc-Antoine Gamba, Xavier Ganioz, Pascal Grivet, Patrice Jordan, Albert Lambelet, Chantal Pythoud-Gaillard, Ralph Alexander Schmid et Dominique Zamofing; sans: Marc Menoud.

M^{mes} et MM. Anne-Claude Demierre, Marie Garnier, Maurice Ropraz et Jean-Pierre Siggen, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. J'ai une seule communication, que j'ai déjà faite hier, comme plusieurs m'ont posé la question, je la répète ce matin: la séance de relevée de lundi soir prochain est supprimée du fait que pour les sujets que nous aurions dû traiter ou que nous devrions traiter, les conseillers d'Etat ne sont pas disponibles. Donc, il n'y a pas de séance de relevée lundi prochain.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Rapport 2016-DEE-17 Favoriser la formation professionnelle supérieure (Rapport sur postulat 2015-GC-162)¹

Discussion

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Mon postulat, il faut l'admettre, tombe à une période charnière dans une passation de pouvoir entre les cantons et la Confédération, mais cela n'enlève pas l'importance que nous devons apporter à cette thématique. Comme le mentionne la réponse du Conseil d'Etat, le changement de paradigme n'est de loin pas négatif et aura un impact considérable sur les différents acteurs de la formation professionnelle. Cette formation supérieure est un pilier du tissu économique fribourgeois, principalement constitué de PME. Nous avons besoin de cette main-d'œuvre qualifiée et je compte sur le Conseil d'Etat pour tout mettre en œuvre afin de faciliter l'accès à ces brevets et maîtrises afin qu'un maximum de personnes puissent y avoir accès. Certes, nous devons attendre la mise en œuvre de la législation fédérale afin de pouvoir prendre des mesures complémentaires. Le moment venu, le prochain Directeur de l'économie pourra compter sur moi pour autant que je sois encore là pour intervenir dans le but d'obtenir des conditions optimales pour tous ces jeunes et moins jeunes qui souhaitent parfaire leur formation. L'émission satirique «26 minutes» de la RTS d'il y a quelques jours, mettait encore en scène un Jurassien déclarant qu'il devait faire le collège afin de pouvoir quitter le canton, sous-entendu étudier à l'université pour avoir un futur. Bien entendu, nous parlons d'une émission satirique, mais il

¹ Texte du rapport pp. 2062ss.

n'y a jamais de fumée sans feu. Cassons ce cliché que seuls les universitaires peuvent prétendre à une vie décente avec des salaires supérieurs à la moyenne. Il n'y a pas d'opposition université vs formation pratique, mais bien une complémentarité qu'il faut cultiver.

Nous avons une université qui est une magnifique carte de visite, mais pour garder la grande majorité de nos cerveaux, nous devons également avoir une main-d'œuvre qualifiée en nombre afin d'attirer les entreprises sur sol fribourgeois et ne pas devenir un canton dortoir. L'Etat aussi a un rôle important à jouer en tant qu'employeur et j'ai parfois les oreilles qui sifflent lorsque l'on me dit que dans certains départements on favorise l'engagement d'universitaires au détriment de brevetés alors que le profil du poste est en adéquation avec cette formation. Le cursus apprentissage-brevet-maîtrise-poste-à-responsabilité doit être loué. D'ailleurs il y a dans ce plénum beaucoup de députés ayant suivi ce chemin, mais à quel prix, sachant qu'un brevet coûte plusieurs milliers de francs souvent à charge des participants, sans compter le temps investi. Donnons-nous les moyens de former nos jeunes, donnons-nous les moyens de former les futurs chefs d'entreprise, créateurs d'emploi, salariés qualifiés avec tous les avantages que la communauté peut en retirer.

Schnewly André (ACG/MLB, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Geschäftsleiter einer Institution, in welcher Personen auch in der höheren Berufsbildung ausgebildet werden.

Unsere Fraktion hat mit Interesse den Bericht zur Förderung der höheren Berufsbildung gelesen und wir sind froh, dass sich der Bund voraussichtlich ab dem Jahre 2018 an der Finanzierung der höheren Berufsbildung beteiligt.

Die Fachschulvereinbarung soll auf den 31.12.2016 aufgelöst werden. Weiss der Kanton bereits, wann das Parlament in Bern diese Entscheidung fällt? Hat der Kanton die Übergangsregelung bereits geplant? Bei der gegenwärtigen interkantonalen Vereinbarung vom 22.03.2012 über die Beiträge an die Bildungsgänge der Höheren Fachschulen leistet der Kanton Freiburg einen Beitrag an die Ausbildungskosten für Personen, die einen Bildungsgang an einer Höheren Fachschule in einem anderen Kanton besuchen. Betrifft dies alle Ausbildungen? Gibt es eine Liste? Ist die Ausbildung zum Arbeitsagogen auch dabei?

Danke für die Beantwortung der Fragen.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Ich habe keine Interessenbindung zu dem vorliegenden Bericht zu deklarieren.

In diesem Bericht wird jedoch bestätigt, dass grosse Unterschiede in der Beteiligung von Beiträgen für die Höhere Berufsbildung, Tertiärstufe B und Tertiärstufe A, bestehen. Man könnte es vergleichen mit der Masse des Futters, welches man in einem Zoo für die Elefantenherde, versus dem,

was man im Papiliorama für die Schmetterlingsfütterung bereitstellen muss.

Es geht nicht darum, diese verschiedenen Ausbildungswege gegeneinander auszuspielen. Jedoch sagen wir oft, dass wir ein duales Bildungssystem haben, welches mit den Ausbildungen und den Abschlüssen am Schluss gleichberechtigt ist.

Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei dankt dem Staatsrat für den vorliegenden Bericht, welchen wir mit grossem Interesse studiert haben.

Permettez-moi les remarques suivantes. Le fait que les employeurs soutiennent les formations professionnelles de manière conséquente et les économies d'impôts d'environ Fr. 1300.– par année ne sauraient être comparés au soutien des pouvoirs publics pour les formations de niveau tertiaire A. Juste par curiosité, je me suis penchée sur les chiffres qu'on dépense pour les différentes formations. Selon l'Office fédéral de la statistique, les coûts moyens par année d'étude à l'université ou aux autres écoles s'élèvent à environ Fr. 23 000.– par année. Ce qui résulte en moyenne à Fr. 115 000.– par étudiant pour des études de cinq ans. Selon l'Office fédéral de la statistique, en 2011, il y avait à peu près 200 000 étudiants et étudiantes aux Unis et autres écoles en Suisse, les coûts s'élèvent donc à Fr. 4 715 000 000.– par année qu'on dépense pour les formations tertiaires A en Suisse.

Aus diesem Grund begrüßen wir die Bestrebungen auf Bundesebene, welche eine Änderung der Finanzierungsmodelle für die Höhere Berufsbildung vorschlagen, dies, indem die Studierenden direkt unterstützt werden sollten. Mit einer Subventionierung von höchstens 50% der anrechenbaren Kurskosten steht diese Beteiligung immer noch nicht wirklich in einem Verhältnis zur Kostenübernahme im Bereich Tertiär A. Auch rechtfertigt es nicht wirklich, dass die Arbeitgeber bei der Tertiärausbildung B so tief in die Tasche greifen sollen, was bei der Tertiärausbildung A nicht der Fall ist. Immerhin stammt gemäss Ihrem Bericht über ein Drittel der Diplome auf der Tertiärstufe aus der Höheren Berufsbildung.

Auch ist meines Erachtens eine Erhöhung der Beiträge aller Kantone von 50 auf 110–160 Millionen Franken nur ein erster Schritt in die richtige Richtung. Wir hoffen also, dass im Rahmen der erwähnten Förderprogramme vom Bund für die Höhere Berufsbildung weitere Massnahmen folgen werden, wie im Bericht erwähnt.

Meine persönliche Meinung dazu: Beispielsweise könnte man Vorschläge wie denjenigen von Kurt Weigelt, Direktor der Industrie- und Handelskammer St. Gallen, in Betracht ziehen. Weigelt schlägt vor, dass die steigenden Kosten an den Schweizer Universitäten und Fachhochschulen im Zaum gehalten werden könnten, indem alle Studierenden ihre Studienkosten in Form von höheren Steuern während ihrem späteren Berufsleben teilweise zurückbezahlen müssten.

Jetzt hoffen wir aber, dass der Kanton Freiburg alles daran setzen wird, den Wechsel optimal vorzubereiten und in diesem Moment diese Massnahmen weiter zu unterstützen.

Mit diesen Bemerkungen nehmen wir Kenntnis vom vorliegenden Bericht.

Schär Gilberte (UDC/SVP, LA). Mes liens d'intérêts: je suis vice-présidente de la CSEEI, Commission suisse des examens de l'économie immobilière. Cette commission se charge d'élaborer les épreuves d'examen et d'organiser les brevets et diplômes fédéraux de la formation professionnelle supérieure de l'immobilier et je suis également vice-présidente de l'USPI, Union Suisse des Professionnels de l'Immobilier du canton de Fribourg. Le groupe UDC a examiné avec attention le rapport relatif au postulat déposé en date du 19 novembre 2015 par notre collègue Romain Collaud. La question évoquée dans le postulat est pertinente. Accentuer un soutien en faveur de la formation professionnelle supérieure est justifiable. Cette dernière a un grand atout, la pratique professionnelle parallèlement aux études. Il est autorisé de déduire du revenu imposable les frais relatifs à cette formation professionnelle supérieure. Le plafond actuel étant de Fr. 12 000.–. Quant aux frais engendrés par les études, ils peuvent être partiellement ou entièrement pris en charge par l'employeur, mais sans obligation. Cela dépend souvent de la taille de l'entreprise. Aujourd'hui je peux préciser que dans le domaine de l'immobilier, pour un brevet fédéral de gérant d'immeubles ou de courtier en immeubles ou de développeur immobilier ou d'expert en estimation immobilière, les frais de cours se montent à environ de Fr. 10 000.– à Fr. 12 000.–. A cela s'additionne la finance d'examen de Fr. 2700.–. Quant au diplôme d'administrateur en biens immobiliers, accepté uniquement si le candidat a déjà un brevet fédéral, la finance d'examen se monte en plus à Fr. 3200.–. Les cantons romands ont créé un fond cantonal en faveur de la formation supérieure. Vaud et Neuchâtel sont les cantons les plus généreux concernant le soutien à la formation professionnelle supérieure. Le Conseil fédéral vient de soumettre au Parlement un message modifiant le mode de subventionnement de la formation professionnelle supérieure. En cas d'acceptation, dès le 1^{er} janvier 2018, les subventions seront versées directement au candidat et plus au prestataire de cours. De plus, une augmentation massive au niveau du soutien à la formation professionnelle supérieure est prévue par la Confédération. Pour ces différentes raisons, entamer de nouvelles démarches au niveau cantonal, n'est à ce jour pas approprié durant cette période transitoire.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. J'aimerais bien remercier tous les intervenantes et intervenants dans ce dossier. J'aimerais dire en guise d'introduction que depuis l'acceptation de l'initiative fédérale sur l'immigration de masse, le 9 février 2014, il ne s'écoule pas une semaine sans que les médias n'évoquent la pénurie de main-d'œuvre qualifiée en Suisse. La Confédération, en collabora-

tion avec les cantons, investit une énergie considérable dans la Fachkräfte-Initiative, son initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié. Dans ce contexte, la formation professionnelle supérieure joue un rôle de premier plan. Mais je n'aimerais pas opposer trop fortement la formation professionnelle à la formation dans les hautes écoles. Il faut bien évidemment soutenir la formation en général, mais il est clair et net que la situation de la formation professionnelle supérieure doit être améliorée. Vous avez pu voir dans la réponse et le rapport du Conseil d'Etat quel est le cadre de la situation actuelle. Plusieurs députés en ont pris acte et ont donné quelques informations complémentaires. Mais ce qui est important, c'est que la Confédération est maintenant en train de trouver une solution pour un nouveau financement. Lors de la session d'été des Chambres fédérales, le Conseil national a accepté, à une très large majorité, de modifier le mode de subventionnement de la formation professionnelle supérieure, comme le proposait le Conseil fédéral. Le nouveau système constitue un changement de paradigme dans le financement de cette formation. En effet, les subventions ne seront plus versées aux instituts de formation, mais directement aux participants qui suivront les cours préparatoires. Il est prévu que ce subventionnement des participants couvre environ 50% des frais de cours. Même si le prix des cours devrait augmenter légèrement en raison de l'abandon du subventionnement des prestataires de cours, cette subvention de 50% est évidemment une excellente nouvelle. Elle soulagera à la fois les personnes qui suivent ces formations et les entreprises qui ont l'habitude de rembourser tout ou partie de ces frais à leurs collaborateurs. Cette révision de la loi fédérale sur la formation professionnelle est l'un des seize projets qui forment le message FRI 2017–2020. Il y a quinze jours, le 25 août 2016, le nouveau financement de la formation professionnelle supérieure a donné lieu à d'intenses discussions dans la commission des Etats chargée de l'examen préalable. Le Conseil des Etats traitera le message FRI lundi et mardi prochains. Et là, il y a hélas le financement qui est en discussion et je vais me battre pour qu'au moins le compromis proposé par la commission, c'est à dire de verser 100 millions de francs supplémentaires dans le fond pour la formation professionnelle supérieure, soit accepté, parce que si ce n'est pas accepté, cela aura des répercussions également sur la formation professionnelle de base. En conclusion, si nous partageons les préoccupations du député Collaud, nous sommes toutefois d'avis qu'il n'est pas opportun de créer actuellement un nouveau subventionnement cantonal en faveur de la formation professionnelle supérieure. Notre priorité, durant les deux prochaines années, sera de mettre en œuvre le nouveau mode de financement de la Confédération. Il s'agira en particulier d'accompagner les institutions qui dispensent cette formation professionnelle supérieure. Et le Service de la formation professionnelle devra par ailleurs aussi intensifier ses efforts de promotion en faveur de la formation professionnelle supérieure afin de relayer auprès de nos jeunes les campagnes mise en place au niveau national.

Bevor ich zum Schluss komme, möchte ich noch kurz auf die konkreten Fragen von Herrn Grossrat Schneuwly antworten. Ich danke Ihnen für diese wichtigen Hinweise.

Zur 1. Frage: Wann wird die Parlamentsentscheidung in Bern fallen?

Ich habe vorhin darauf hingewiesen. Wir werden nächste Woche im Ständerat darüber sprechen. Es wird sehr wahrscheinlich noch Differenzen mit dem Nationalrat geben. Evtl. reicht es, dass es in der Septembersession, sicher aber in der Dezembersession bereinigt werden könnte. Wie gesagt ist hier vor allem die Finanzfrage im Zentrum.

Die 2. Frage, die Sie gestellt haben: Ist eine Übergangsregelung geplant?

Die Übergangsregelung muss vom Bund her aufgegleist werden. Das Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation hat eine erste Information gegeben, die Details jedoch noch nicht festgelegt.

Das Amt für Berufsbildung hat die entsprechenden Stellen, die solche Vorbereitungskurse durchführen, bereits informiert und sie darauf hingewiesen, dies in ihre Planung mit einzubeziehen.

Die 3. Frage: Gibt es Beiträge des Kantons an die Ausbildungskosten für Personen, die die Ausbildung ausserhalb des Kantons machen müssen? Betrifft dies alle Ausbildungen? Ja, das betrifft alle Ausbildungen und die Kosten sind relativ breit gefächert, von 1500 Franken für Metallbauer bis zu 12 000 Franken für Medizinische Radiologietechnologen. Gibt es eine Liste? Ja, wir haben eine Liste. Ich kann Ihnen diese relativ grosse Liste übermitteln.

Die letzte Frage: Ist die Ausbildung zum Arbeitsagogen mit dabei? Jawohl, diese ist mit dabei. Diese Ausbildung findet in Olten statt und ist auch miteinbezogen.

In diesem Sinne bitte ich Sie, vom Bericht Kenntnis zu nehmen.

Nous vous invitons à prendre acte du rapport qui vous a été soumis par le Conseil d'Etat.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

**Mandat 2015-GC-82 Emanuel Waeber/
Olivier Suter/Gilberte Schär/Pierre Mauron/
Dominique Corminbœuf-Strehblow/Didier
Castella/René Kolly/Jean-Daniel Wicht/
Laurent Dietrich/Laurent Thévoz
Le bilan carbone du site blueFACTORY:
rapport pour l'année 2015**

Discussion

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). C'est avec beaucoup de plaisir et d'attention que nous nous sommes penchés sur ce rapport et avant de vous donner notre appréciation, j'aimerais rappeler un ou deux éléments qui sont quand même très importants. Pourquoi est-ce que le mandat a été présenté, un mandat «suivi sur le bilan carbone»? C'est en fait pour compléter le suivi traditionnel, qui se fait dans une opération comme ça, qui est de suivre les dépenses. Combien on va dépenser chaque année pour la mise en place de ce site industriel et de promotion économique? Et puis du suivi des emplois créés. A cela s'ajoute le suivi du bilan carbone. Je rappelle seulement que l'option zéro carbone du site est une option extrêmement ambitieuse, extrêmement valable, que notre groupe a toujours défendu et défendra à l'avenir. C'est sur cette option-là que repose au fond la capacité concurrentielle du site de blueFACTORY qui est en concurrence avec d'autres sites similaires en Suisse et à l'étranger. Cette spécificité doit donc être établie, démontrée, rendue publique et accessible aussi aux députés que nous sommes. C'était au fond cela, l'élément fondamental qui fondait le sens de ce mandat. Dans les points positifs qu'on peut relever sur le document qui nous est parvenu, même si on note quand même qu'il datait de février de cette année, il y a le fait qu'au fond, on a un point de référence qui va permettre de suivre l'évolution du bilan carbone sur le site blueFACTORY. Un deuxième point, peut-être encore plus important, c'est le fait que la direction a mis sur pied une équipe chargée d'établir régulièrement ce bilan de manière à ce que nous puissions être au fait des améliorations de la situation.

On comprend que les insuffisances actuelles, sur lesquelles je vais revenir, s'expliquent en particulier par les turbulences qu'a connues la direction ces derniers mois. Ceci étant dit, il y a deux faits quand même qui ont attiré notre attention et sur lesquels on aimerait que le bilan s'améliore. Le premier, c'est que, sans passer en revue les différents points qui sont contenus dans le mandat, il manque absolument le nombre de mesures d'amélioration à prendre pour réduire le bilan carbone actuellement encore assez haut de l'opération. Là, il y a un plan d'action à mettre sur pied; il doit être édité, rendu public et mis en œuvre. Le second élément a trait au bilan carbone de la halle bleue, qui est la première opération ou première grande opération qui a été financée par un crédit voté par ce Grand Conseil. Or, il est tout de même bizarre que je doive organiser et participer à une réunion, il y deux

jours, en dehors de cet hémicycle, en relation avec l'initiative fédérale pour une économie durable, pour apprendre tout et beaucoup sur le bilan carbone de la halle bleue, alors que nous, qui avons voté ce crédit, n'en savons absolument rien. En plus, c'est extraordinairement intéressant, c'est extraordinairement démonstratif et ça donnerait beaucoup d'éléments aux députés que nous sommes pour pouvoir promouvoir et défendre cette option zéro carbone à l'extérieur. Elle en a bien besoin. Ces informations-là devraient être aussi accessibles aux députés, puisqu'elles sont quasiment publiques. En conclusion, nous constatons qu'il y a un gros effort à faire pour établir au fond la crédibilité de cette option zéro carbone proposée par le quartier d'innovation blueFACTORY. Nous soutiendrons tous les efforts qui iront dans ce sens-là. En particulier, ce qui est nécessaire, c'est un très gros appui politique à cette option-là. Et nous sentons parfois vaciller les milieux qui devraient lui offrir un appui politique très fort. Il en a besoin. C'est l'élément essentiel qui peut faire progresser ce projet, ce projet qui est pour nous le projet de référence pour les décennies à venir du canton. S'il n'y avait qu'un seul projet qu'on devrait financer avec la fortune cantonale, c'est ce projet-là et ce n'est pas d'autres projets dont on a parlé par exemple hier. C'est absolument clair. Dernier élément peut-être un petit peu polémique, mais politique, en relation avec la campagne de l'alliance de droite au Conseil d'Etat, qui dans son programme évidemment met l'accent à juste titre sur l'emploi, en se gardant bien de faire une seule allusion à blueFACTORY. Messieurs et Mesdames, on a besoin d'un appui politique fort pour ce projet visionnaire, soit une réalité de demain pour les générations futures du canton.

Bonny David (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêt: je suis membre de la Commission cantonale de l'Energie. Je tiens à remercier et à féliciter mes collègues qui ont déposé ce mandat. Avec blueFACTORY, nous parlons beaucoup, même très souvent d'innovation. Aujourd'hui enfin il s'agit de parler d'énergie, de zéro carbone. A lire le mémo n° 8 qui nous a été transmis qui fait un bilan 2015 des émissions, celles-ci montent tout de même à 292 tonnes de CO₂. Ainsi que le groupe socialiste, je suis surpris de la lenteur de ce processus pour arriver à ce zéro carbone et on est aussi étonnés parce qu'on vante blueFACTORY on oserait espérer avoir un instrument, un bâtiment moderne, mais on constate qu'on ne l'a pas encore. Surpris de la lenteur, parce que le 19 avril 2011 dans la Liberté tous les Fribourgeois pouvaient lire – il s'agissait de la vente du site Cardinal – selon les dires de M. Beat Vonlanthen, lors de la conférence de presse: «Du point de vue énergétique, blueFACTORY sera le premier site zéro carbone.» Le 21 octobre 2011, M. Beat Vonlanthen disait: «Un des paramètres important du parc sera le zéro carbone. Avec une conférence de presse à l'appui, il annonçait même une conférence internationale zéro carbone dans l'environnement construit. C'était en 2011, il y a 5 ans. Dans la Gruyère le 1^{er} décembre 2011, il était mentionné: «Bâtir zéro carbone n'est plus une utopie, ce n'est pas compliqué, on a un bâti-

ment qui existe déjà à Givisiez, alors pourquoi pas à blueFACTORY? En 2012, blueFACTORY lançait un concours d'urbanisme avec des spécialistes de la mobilité et du zéro carbone. Ces spécialistes auraient dû nous guider vers ce zéro carbone. En décembre 2012, c'étaient nos collègues Laurent Thévoz et Olivier Suter qui intervenaient pour justement mettre cette option zéro carbone en place, qui paraît unique en Suisse, mais cela, c'était à l'époque puisqu'aujourd'hui d'autres ont la même intention. Je cite l'article du 18 avril 2013 dans la Gruyère, où M. Jean-Luc Mossier, directeur de la promotion économique, disait: «Le parc technologique de Fribourg sera le premier quartier d'innovation zéro carbone et sera ambitieux du point de vue de la construction écologique avec un bilan zéro carbone neutre.» Mon souhait serait qu'un institut indépendant et académique surveille le bilan et s'occupe à communiquer sur sa qualité de manière scientifique. L'idéal serait de pouvoir faire le bilan carbone en temps réel. Les sociétés devront être zéro carbone et capables de chiffrer leur bilan carbone. M. Mossier est dans le groupe CO₂. J'ai envie de dire: mais pourquoi n'a-t-il pas adapté ses recommandations? En septembre 2013, on avait même la Télé valdo-fribourgeoise qui proposait une émission zéro carbone, mais ça s'est arrêté là. On souhaiterait obtenir ces résultats zéro carbone périodiquement et qu'on puisse les communiquer en temps réel. Au XXI^e siècle, pourquoi est-ce si compliqué d'obtenir un bilan carbone à blueFACTORY? Quelles stratégies allez-vous mener pour ce zéro carbone? Qui dirige ce groupe de travail? A quelle fréquence se rencontrent-ils? Et surtout, comment pensent-ils travailler sur cette mobilité qui est déficiente comme on l'a vue sur le chauffage? Un exemple lointain, ce Masdar City, certes c'est dans l'Emirat arabe d'Abou Dabi? Une ville verte de 50 000 habitants que l'on construit dans le désert avec 1500 entreprises et universités, dont on connaît les résultats en termes énergétiques, soit en termes de zéro carbone. On pourrait s'en inspirer. On est au XXI^e siècle. Pour conclure, le groupe socialiste soutiendra ce mandat tel qu'il est proposé.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Mes liens d'intérêt sur ce sujet: je préside Agro-gaz Haute Sarine, une installation de production d'énergie verte qui a pour objectif aussi de réduire les émissions de CO₂. Le groupe PLR a parcouru ce rapport avec attention. Il relève que les émissions de CO₂ proviennent essentiellement du chauffage à mazout, de la mobilité pendulaire, des déplacements professionnels ainsi que de l'électricité. Le total de ces émissions représente 292 tonnes. A titre comparatif, toutes ces sources, converties, correspondent à 90 000 litres de mazout. Pour un site important comme blueFACTORY, c'est peut-être correct, néanmoins pour un centre d'innovation, de technologies, visionnaire comme on l'a dit, on doit vraiment améliorer ce bilan. Pour terminer, je dirais aussi qu'un rapport annuel sur la situation économique et le développement du site nous semble aussi très important et en matière d'émissions de CO₂, je peux vous informer qu'on a, Agro-Gaz au Mouret, des licences de réduction de

CO₂ à vendre à volonté, 3000 tonnes par année. Nous prenons acte de ce rapport.

Collomb Eric (*PDC/CVP, BR*). Le groupe PDC a pris connaissance du très maigre bilan carbone de blueFACTORY. Disons-le d'emblée, nous avons été surpris que ce rapport soit débattu dans ce plénum, car en plus d'être laconique, il ne dit rien des mesures qui devraient être prises pour améliorer le bilan CO₂ et atteindre l'objectif ultime du zéro carbone. Ce gouvernement doit nous fournir ce rapport annuellement comme le réclamaient les auteurs du mandat que nous avons accepté l'an dernier. Alors qu'ils le fassent sans passer par un débat en plénum. Car vous conviendrez que commenter un rapport qui n'est qu'un alignement de chiffres et de graphiques reste un exercice stérile si aucune mesure ou plan de route à moyen terme n'est proposée. Le groupe PDC propose donc au gouvernement de ne soumettre au plénum que des rapports complets, quitte à ne présenter ceux-ci que tous les deux ou trois ans. C'est avec ces quelques considérations que le groupe PDC prend acte de ce rapport.

Waeber Emanuel (*UDC/SVP, SE*). Ich werde nicht wiederholen, was bereits erwähnt wurde. Das Wesentliche wurde hier in diesem Saale gesagt.

Ich möchte den Staatsrat auf 3 Punkte hinweisen.

1. Wenn Sie eine Standortbestimmung vornehmen über diese CO₂-Bilanz, dann integrieren Sie bitte ebenfalls die seinerzeit mit blueFACTORY aufgeführten Zielsetzungen in diesem Bereich.
2. Wie wollen Sie diese Ziele mittel- und langfristig erreichen, um in verschiedenen Bereichen diese Bilanz zu verbessern?
3. Und welches sind mittel- und langfristig die Aussichten, um diese Bilanz zu erreichen?

In diesem Sinne nehmen wir diesen Bericht zur Kenntnis.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Le 15 décembre dernier, vous avez suivi la recommandation du Conseil d'Etat et accepté le mandat d'un groupe de députés demandant de mettre sur pied un système de reporting du bilan carbone de blueFACTORY. Mais dans sa réponse, le gouvernement avait clairement précisé qu'il n'était pas de la compétence du Conseil d'Etat de promettre de réaliser ou de faire réaliser un tel reporting, mais de celle de la SA et du conseil d'administration de la blueFACTORY. Et avec cela, je peux directement répondre à la remarque de M. le Député Waeber. Nous vous avons transmis ce rapport de BFSSA et nous étions un peu surpris qu'il y ait eu cette discussion en général ici au plénum, parce que c'est vraiment seulement un point de départ pour l'année 2015. Pas plus que cela. Et le Conseil d'Etat n'avait pas discuté cela pour dire quelles mesures on devrait prendre pour réaliser les choses. On est dans un cadre général très clair, où la société anonyme, qui est en propriété de l'Etat et de la Ville, doit pouvoir avan-

cer. Toutefois, le bilan carbone représente un élément fort de son positionnement. BFSSA s'est montrée immédiatement favorable à communiquer sur ce sujet. Le Conseil d'Etat avait dès lors pris l'engagement de prendre ses dispositions pour transmettre ce rapport au Grand Conseil pour information. D'ailleurs, M. Thévoz, le rapport concernant la halle bleue, nous vous l'avons également transmis par écrit, vous avez pu en prendre connaissance, sans que vous ayez participé à une manifestation il y a deux jours.

Conformément à l'engagement du Conseil d'Etat, nous vous présentons donc aujourd'hui le premier rapport du genre pour l'année 2015. Mais j'insiste, ce reporting a été réalisé par le groupe de travail CO₂ mandaté par le conseil d'administration de BFSSA et le Conseil d'Etat n'a ni vocation de s'exprimer, ni de formuler d'exigences sur son contenu. Il est bien évidemment clair et M. le Député Collomb est un peu critique par rapport à cette étendue du rapport. D'ailleurs, je lui rappelle que lui avait, lors de la discussion du mandat, très clairement dit: «Mais ne venez pas avec d'immenses rapports, des centaines de pages, mais soyez vraiment très, très concis.» Nous avons là suivi votre souhait, M. Collomb. Deuxième chose, je suis d'accord que le Conseil d'Etat devrait, à des échéances régulières, peut-être tous les trois ou quatre ans, faire une analyse un peu plus étendue et pouvoir vous montrer quelle est vraiment la situation actuelle et quelles sont les mesures pour arriver à une bonne solution à réaliser, cet objectif très ambitieux d'arriver à ce site zéro carbone mais qui n'est pas illusoire à mon avis.

Ceci dit, je voudrais réaffirmer maintenant que le souci des députés d'un monitoring du bilan carbone de blueFACTORY est pleinement justifié. En tant que futur premier quartier d'innovation zéro carbone de Suisse, il est évident que blueFACTORY se doit d'être exemplaire en toute transparence dans ce domaine. Mais avant de parler du contenu du rapport en tant que tel, j'aimerais souligner encore une fois cette réserve que c'est seulement 2015 qui a été mis dans ce rapport. Il n'y a pas encore de comparaison avec d'autres années, bien évidemment, c'est le point de départ, et le bilan quantifie toutes les émissions de CO₂ générées par le site et ses activités en 2015. Il distingue les émissions imputables d'une part à la société BFSSA, qui met à disposition les infrastructures, et d'autre part aux diverses sociétés locataires. Il sert ensuite de base à l'identification de possibles mesures de réduction pour limiter l'impact du site et progressivement approcher la vision zéro carbone. Le bilan zéro carbone représente l'ensemble des sources d'émissions identifiées comme la consommation d'énergie, la mobilité des biens et des personnes et la consommation d'eau, la bureautique et les déchets produits.

Vous avez vu que le bilan de la société BFSSA n'est bien évidemment pas enthousiasmant pour l'instant. Les émissions de CO₂ de BFSSA, pour l'année 2015, se montent à 166 tonnes, soit 57% des émissions du site. Elles proviennent essentiellement de l'électricité et du chauffage, la chaleur étant encore

produite par les chauffages mobiles alimentés au mazout. Ces émissions correspondent à celles des bâtiments construits dans les années 90 et elles vont bien sûr fortement baisser. L'ensemble des sociétés locataires actives sur le site génèrent quant à elles 126 tonnes de CO₂, soit 43% des émissions. Elles proviennent essentiellement de la mobilité pendulaire et des déplacements professionnels. Ces émissions placent les sociétés au niveau d'émissions d'une entreprise de services de petite taille. Quelles sont les mesures et les perspectives? Globalement, le bilan carbone du site blueFACTORY et de ses activités n'est évidemment pas très enthousiasmant pour l'année 2015. Le remplacement des chaufferies à mazout par des pompes à chaleur va toutefois fortement contribuer à améliorer ce bilan carbone dès l'an prochain. La production d'électricité propre grâce à la multiplication des panneaux photovoltaïques va améliorer aussi la situation. De plus, un travail de sensibilisation des entreprises et des collaborateurs du site va être entrepris pour limiter les émissions liées à la mobilité, notamment pour mieux tirer profit du fait que blueFACTORY est situé proche de la gare de Fribourg.

Enfin, il faut aussi tenir compte du fait que, tout comme la halle bleue, les nouveaux bâtiments qui vont être édifiés seront extrêmement économes en matière d'émissions de CO₂. L'empreinte environnementale de la halle bleue, et j'aimerais le souligner encore, est en effet exemplaire et atteint quasiment les objectifs fixés pour 2050 dans le cadre du projet de société à 2000 Watts. M. Bonny, je suis d'accord avec vous sur la lenteur de la réalisation. En fait, j'aimerais bien que l'on puisse aller de l'avant plus rapidement, mais il faut aussi donner du temps au temps. Il faut donner la possibilité de mettre en place ces nouveaux bâtiments et avec cela on va en direction de l'objectif et d'ailleurs, M. Thévoz avait souligné que l'alliance de droite n'avait rien mis dans son programme électoral. Je trouve que les différents partis ou différentes alliances politiques devraient être très attentifs et j'espère bien que tous les partis auront cette impatience pour faire avancer ce projet.

En conclusion, ce premier bilan carbone de blueFACTORY est un point de départ. Les émissions de CO₂ du site et de ses activités sont pour l'heure comparables à celles d'une entreprise de services. Mais peu à peu les mesures prises et l'édification de nouvelles constructions économes en émissions de CO₂ vont permettre à blueFACTORY de se rapprocher de sa vision zéro carbone. Il sera dès lors très intéressant de continuer à suivre ce bilan carbone de près et je vous invite à être très attentifs aussi à l'avenir et de mener des discussions aussi au sein de ce parlement. Avec ces quelques remarques, j'ai terminé.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Recours en grâce 2016-DSJ-110

- > Le huis clos est prononcé.
- > La grâce partielle est accordée.
- > Le huis clos est levé.

—

Requête 2016-GC-103 Yvonne Stempfel-Horner/Andrea Wassmer

Traitement du mandat 2016-GC-102

«Création d'un nombre suffisant de places de travail et d'hébergement pour les personnes adultes en situation de handicap pour les années 2017–2018 dans le canton de Fribourg, avec les postes d'encadrement nécessaires (EPT)»: procédure accélérée (art. 174s. LGC)¹

Prise en considération

Stempfel-Horner Yvonne (*PDC/CVP, LA*). Mes liens d'intérêts: je suis présidente d'Insieme, association cantonale des parents et proches de personnes avec un handicap mental.

Mercredi passé, nous avons déposé un mandat concernant la création d'un nombre suffisant de places de travail et d'hébergement pour les personnes adultes en situation de handicap, pour les années 2017 et 2018, dans le canton de Fribourg, avec les postes d'encadrement nécessaires. Deux députés de chaque groupe de ce Parlement ont signé ce mandat et 76 députés l'ont cosigné, donc 86 députés de ce Parlement sont conscients de cette problématique et demandent qu'elle soit discutée.

En même temps, nous avons déposé une requête pour une procédure accélérée. C'est donc sur la procédure accélérée que nous allons voter aujourd'hui et non sur le fond et le contenu du mandat.

Pourquoi la procédure accélérée?

Wir verlangen im Mandat, dass in unserem Kanton für die Jahre 2017–2018 genügend Arbeits- und Wohnplätze für erwachsene Menschen mit einer Behinderung geschaffen werden. Deshalb muss die Diskussion über die Erheblicherklärung des Mandates vor der Budgetdebatte vom November stattfinden.

Nous voulons donc que le débat sur la prise en considération de ce mandat se fasse à la session du mois d'octobre 2016. C'est pourquoi je vous demande, au nom également des autres signataires du mandat, de soutenir cette procédure accélérée.

¹ Déposée et développée le 7 septembre 2016, BGC p. 2390.

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). Comme vient de le dire notre collègue députée, nous demandons la procédure accélérée et l'urgence pour la prise en compte de ce mandat. En effet, au vu de la situation des personnes handicapées et de la situation difficile devant laquelle se trouvent les personnes handicapées adultes, nous pensons qu'il est nécessaire aujourd'hui de voir que la prise en compte soit faite pour le budget 2017 et 2018. Donc, pour cela, il est important que vous acceptiez cette procédure d'urgence.

Lehner-Gigon Nicole (PS/SP, GL). Comme cosignataire de cette demande de traitement d'urgence et au nom du groupe socialiste, je déclare que nous acceptons cette demande.

- > Au vote, la prise en considération de cette requête est acceptée par 82 voix contre 2. Il y a 4 abstentions.

Ont voté Oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehlow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfél-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 82.*

Ont voté Non:

Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP). *Total: 2.*

Se sont abstenus:

Berset Solange (SC,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Roubaty François (SC,PS/SP). *Total: 4.*

- > La prise en considération de ce mandat aura ainsi lieu lors de la session d'octobre 2016.

—

Projet de loi 2016-DFIN-27 Modification de la loi sur les impôts cantonaux directs¹

Rapporteur: **Claude Brodard** (PLR/FDP, SC).

Commissaire: **Georges Godel**, Directeur des finances.

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission a étudié le projet de modification de notre loi sur les impôts cantonaux directs lors de sa séance du 24 août 2016. Le sujet est à la fois simple et compliqué, car bien qu'il s'agisse d'adaptations formelles, il nécessite des connaissances juridiques et fiscales assez pointues. En ce sens, je remercie M. Alain Mauron, administrateur du Service cantonal des contributions, pour son assistance lors de la séance et pour son concours pour l'élaboration de ce rapport.

Le projet de loi vise à actualiser dans la loi cantonale les délais de prescription de l'action pénale et les sanctions prévues pour la répression des délits, d'après les dispositions générales du Code pénal. Depuis les modifications du Code pénal, en 2002, les dispositions relatives à la prescription de l'action pénale qui figurent dans la LICD ne sont plus applicables. En 2002, la partie générale du Code pénal a subi d'importantes modifications. Les délais de prescription de l'action pénale ont été revus, y compris pour le droit pénal accessoire, soit celui qui est réglé dans les lois spéciales, telles que les lois fiscales.

Jusqu'à la modification des lois spéciales, ce sont en principe ces dispositions transitoires qui sont applicables. Depuis lors, la jurisprudence fédérale a apporté certains correctifs lorsque l'application des dispositions du Code pénal entraînait des solutions absurdes.

La modification du Code pénal a également supprimé la suspension et l'interruption de la prescription. En contrepartie, la prescription ne court plus dès qu'une décision de première instance a été rendue.

Par souci de cohérence, les dispositions fiscales fédérales ont été modifiées par la loi du 26 septembre 2014 sur l'adaptation

¹ Message pp. 2319ss.

de la LIFD et de la LHID aux dispositions générales du Code pénal. Outre la nouvelle réglementation en matière de prescription de l'action pénale, la révision modifie les dispositions relatives à la prescription du recouvrement de l'amende. La révision prévoit aussi la possibilité d'assortir une peine pécuniaire avec sursis d'une amende de 10 000 frs en plus.

Le projet de loi visant à modifier la LICD qui nous est présenté reprend les règles modifiées dans la LHID et la LIFD.

S'agissant de droit harmonisé, le canton de Fribourg ne dispose d'aucune marge de manœuvre – je ne devrais peut-être dire que cette phrase au lieu de dire tout ce texte – avec la révision. L'action se prescrira par trois ans en cas de violation des obligations de procédure, par six ans en cas de tentative de soustraction fiscale, par dix ans en cas de soustraction fiscale et par quinze ans en cas de délit.

Vous trouverez en pages 3 et 8 du message un tableau avec les différents délais de prescription. Cette nouvelle réglementation s'appliquera dès le 1^{er} janvier 2017.

Au nom de la Commission, je vous invite à entrer en matière sur ce projet de modification de notre loi fiscale et de suivre en tous points la version du Conseil d'Etat.

Le Commissaire. Je remercie le président de la Commission pour son rapport circonstancié. Je n'ai rien à ajouter.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). S'agissant d'une adaptation de la modification du Code pénal fédéral, le groupe socialiste a pris acte du bien-fondé de ces adaptations et votera en faveur de ce projet de loi.

Le Rapporteur. Il s'agit en effet d'adaptations du droit cantonal au droit fédéral.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

ART. 229 AL. 1 LET. A ET AL. 2

Le Rapporteur. Il s'agit uniquement de modifications de délais de prescription selon le tableau synoptique en page 3.

- > Adopté.

ART. 230 AL. 2 ET AL. 3 ET 4 (NOUVEAUX)

Le Rapporteur. Il s'agit uniquement de modifications purement formelles reprenant la disposition fédérale.

- > Adopté.

ART. 231 AL. 1, 2^e PHR. (NOUVELLE)

- > Adopté.

ART. 232 AL. 1, 2^e PHR. (NOUVELLE)

- > Adopté.

ART. 234

Le Rapporteur. Il s'agit de la prescription par 15 ans des poursuites pénales pour les délits fiscaux.

- > Adopté.

ART. 248D (NOUVEAU)

- > Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adopté.

- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 89 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collobert Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly

Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfél-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 89.*

Rapport 2016-DFIN-33 Encaissement des impôts¹ (Rapport sur postulat 2015-GC-161)

Discussion

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndique d'une commune de l'agglomération fribourgeoise. Tout d'abord, je remercie le Gouvernement, au nom de ma collègue M^{me} de Weck et de moi-même, pour l'étude à laquelle il s'est livré suite au dépôt de notre postulat concernant la fiscalité.

Si nous avons déposé ce postulat, c'est parce que, effectivement, au cours de notre mandat politique communal, nous avons pu constater qu'il y avait quelques difficultés particulières au niveau de l'encaissement des impôts et au niveau des retombées de cet encaissement sur les communes. Ce n'est bien entendu pas pour donner du fil à retordre au Conseil d'Etat, n'est-ce pas Monsieur Godel? Mais, comme vous le savez, l'humanité étant ainsi faite, tout changement est de nature à paralyser même les meilleures volontés et surtout si elles émanent de fonctionnaires, et là je sais de quoi je cause puisque j'ai été pendant 32 ans fonctionnaire.

Cela dit, Monsieur le Conseiller d'Etat, je comprends parfaitement certaines de vos remarques. Il est évident qu'une telle modification suppose une période transitoire, au cours de laquelle les retombées fiscales ne seront pas aussi marquées que ce qu'on est en droit d'attendre. C'est vrai que pendant cette période-là, il y aura un moment de flottement où il y aura quelques frais supplémentaires qui vont être générés. Mais, il

y a quand même cette observation que nous faisons, nous, au sein des communes, et j'imagine que si ça se fait au sein des communes, ça doit aussi se faire au sein du canton, c'est que de plus en plus les gens ne procèdent pas par paiements bancaires. On ne va pas sortir l'argent à la poste en payant chaque mois, mais on préfère des moyens électroniques, en tout cas pour les jeunes. Je suis d'accord que des générations de mon âge et plus préfèrent certainement passer encore par la bonne vieille poste. Mais, de plus en plus, les jeunes payent – quand ils payent, parce que la plupart du temps... – par des moyens électroniques. Il y a cette facilité-là, qui a aussi comme avantage que l'on peut également donner des ordres permanents à l'année et c'est ce que nous observons aussi. Nous avons donc introduit ce système à Villars-sur-Glâne. Il est clair que nous l'avons introduit sur deux ans, parce qu'il a fallu lisser la situation pour éviter justement de causer trop de chamboulements aux contribuables. Donc, ça c'est un exercice qui ne peut s'analyser que sur une certaine période. Je ne nie pas qu'il y a eu au début quelques désagréments, mais sur le long terme je crois que c'est quand même favorable.

D'autre part, nous avons aussi constaté que les mois «sans», si je puis dire, c'est-à-dire les mois de février à avril où il n'y a pas d'acomptes cantonaux, eh bien, les contribuables ne profitent justement pas pour payer les retards d'impôts. Ils profitent de ces mois «sans» pour payer autre chose que les impôts.

Ensuite, en même temps, la contribution immobilière, malheureusement, n'est pas facturée de manière uniforme par toutes les communes. Pour vous donner un exemple, la commune du Gibloux, qui avait un rattrapage à faire, a facturé deux années de contributions immobilières en 2016. Je peux vous dire que pour les contribuables, cela a été un peu la douche froide.

D'autres communes le font de manière aléatoire. Il y a quand même beaucoup de communes qui le font en même temps que le bordereau d'impôts.

En ce qui concerne les retombées sur les communes, je suis d'accord avec vous, Monsieur le Commissaire du Gouvernement, qu'au niveau de l'encaissement des LPP, il est vrai que ça tient du droit fédéral. Ça, c'est un fait. Mais je constate qu'il y a des caisses de pension qui prélèvent déjà l'impôt à la source lorsque la prestation de libre passage est payée en espèces lors du départ à l'étranger. Donc, si elles peuvent le faire pour cela, elles peuvent aussi le faire pour les autres.

Enfin, pour les gains immobiliers, puisqu'on me dit que mon... [*temps de parole écoulé*]

Godel Georges, Directeur des finances. J'essayerai de respecter mon temps de parole, pour dire que j'ai constaté que nous n'avons pas beaucoup de divergences avec les postulants, puisqu'après avoir écouté, j'ai essayé de voir les divergences, mais on n'en a quasiment pas.

¹ Texte du rapport pp. 2071ss.

J'aimerais surtout dire à M^{me} la Députée Schnyder qu'évidemment on peut tout faire ou presque, ça ne pose pas tellement de problèmes, et on peut faire évidemment 12 acomptes au lieu de 9. Est-ce que ce changement pourrait améliorer la situation? Vous avez dit qu'actuellement vous avez trois mois de répit, soit février, mars et avril; eh bien, ça permet, en tout cas pour ma part, de payer l'impôt fédéral direct, l'impôt à la commune et tout est réglé. Ça ne me paraît pas favorable si on allait dans le sens que vous souhaitez, car on dirait que l'Etat est encore pingre et qu'il veut avancer encore les paiements. Donc, on défavoriserait le contribuable. Je pense que dans ce sens-là, indépendamment des frais qui sont minimes, on aggraverait la bureaucratie. D'autre part, par rapport aux mauvais payeurs, vous avez cité le fait de faire 12 acomptes, mais selon une étude d'Ecoplan à laquelle nous avons participé, il n'y a pas de lien entre le nombre d'acomptes et les poursuites.

Concernant la contribution immobilière, cela relève de l'autonomie des communes. Si on souhaitait qu'elle soit encaissée par l'Etat, il faudrait modifier la loi sur les communes. Est-ce que c'est votre souhait? Je n'en ai pas le sentiment. Bien sûr que c'est toujours perfectible, mais je constate encore une fois, comme il n'y a pas de divergence, qu'il n'y a rien à changer.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Résolution 2016-GC-104 Roland Mesot/ Charles Brönnimann Soutien pour les fournisseurs d'électricité «RPC» sur la liste d'attente¹

Prise en considération

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). Je déclare mes liens d'intérêts en rapport avec l'objet: je suis président de l'UDC du canton de Fribourg, qui s'est dernièrement opposé au référendum de notre parti national sur la stratégie énergétique 2050.

Après la catastrophe de Fukushima, la Confédération a encouragé la production d'énergies renouvelables et propres avec ce qu'on appelle communément la RPC. Nombre de PME (petites menuiseries, exploitations agricoles) ont fait les démarches pour des installations de production d'énergies propres. Principalement dans notre région, dans notre canton, c'est le photovoltaïque qui a été privilégié. Lorsque j'ai préparé cet objet, j'ai parcouru le canton à la recherche et à la rencontre de personnes qui se trouvaient dans la situation où ils avaient installé des panneaux photovoltaïques et ne recevaient actuellement aucun argent pour cela. Ce que j'ai constaté, c'est que ces gens-là ont été incités par la Confédération, qu'ils ont été aussi encouragés par les banques et, pour

les exploitations agricoles, les services de vulgarisation et les services agricoles les ont aussi encouragés.

L'incitation de la Confédération a tellement bien fonctionné que les montants sont maintenant insuffisants et nombreux sont ceux qui sont actuellement sur une liste d'attente. En début d'année, une fiche de l'OFEN a informé tous ces producteurs que la liste d'attente s'allongeait et que les fonds diminuaient en raison des versements immédiats des rétributions uniques. Ces rétributions uniques sont quelque chose qui est venu après, qui est prélevé pour être versé à ceux qui acceptent la rétribution unique et qui fait diminuer les fonds disponibles. Donc, on a une liste d'attente qui s'allonge et des fonds qui baissent.

C'est pour ça que je veux que notre Grand Conseil apporte le soutien à toutes ces personnes qui ont été incitées à mettre en route ces investissements et j'espère que vous allez soutenir cette résolution.

Thévoz Laurent (*ACG/MLB, SC*). Mes liens d'intérêts: je suis membre du comité de la coopérative Optima Solar Fribourg-Freiburg, qui fait justement la promotion d'installations photovoltaïques sur les toits qui s'y prêtent. Evidemment que je partage le souci et l'analyse faite par les personnes qui ont déposé cette résolution. On est dans une situation un peu paradoxale d'une opération fédérale de promotion des énergies renouvelables qui est victime de son succès. C'est quand même le comble qu'on ait poussé à l'erreur, pour dire ça comme ça, les gens qui ont investi leurs ressources personnelles parfois et se sont mis dans des situations financières, pour le cas des paysans, extrêmement problématiques.

Il y a cependant deux bémols dans la rédaction de la résolution sur lesquels j'aimerais attirer l'attention:

Je cite: «Les personnes touchées n'ont pas à subir les mauvais calculs et les mauvaises appréciations des services fédéraux». Le problème n'est pas tant dans la bureaucratie fédérale. Il y a eu de mauvais administrateurs qui ont mal administré la RPC. Il est plutôt dans la volonté politique de parlementaires fédéraux qui ne donnent pas les moyens à la Confédération d'honorer ses engagements politiques. Il est là, le vrai problème. Le bât blesse, parce qu'il n'y a pas un appui politique suffisant à la politique de promotion des énergies renouvelables. De la même manière, on doit trouver des solutions équitables pour les personnes ayant installé les systèmes de production. Evidemment! C'est absolument clair. Là, il y a urgence, on doit vraiment pouvoir leur permettre de sortir de ce mauvais pas financier. Mais ce serait beaucoup plus important aussi, en complément, d'obtenir un soutien politique à la consolidation et au développement de la politique fédérale de promotion des énergies renouvelables. Il ne s'agit pas seulement de sauver quelques opérations ou installations en danger, il s'agit de permettre à tout le monde, si vous me passez l'expression, de nager dans un océan d'énergies renouvelables.

¹ Déposée et développée le 7 septembre 2016, BGC p. 2391.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a pris connaissance de la résolution déposée par les députés Roland Mesot et Charles Brönnimann concernant le soutien aux fournisseurs d'électricité d'origine voltaïque qui bénéficient d'une RPC (rétribution à prix courant).

Le système mis en place par la Confédération et par Swissgrid n'est vraiment pas simple. Je reconnais même qu'il est très compliqué. Il suffit pour s'en convaincre d'aller visiter le site internet de l'Office fédéral de l'environnement pour se rendre très vite compte qu'il y a des tableaux et des procédures que probablement seuls leurs créateurs, sans doute expérimentés, peuvent décoder.

Parlons donc de la forme. Cette requête nous semble tout à fait légitime. En effet, la Confédération se doit d'honorer ou respectivement de veiller à ce que ses engagements soient respectés. On ne peut pas promettre une rétribution à prix coûtant (RPC) puis se défilier.

Concrètement, pour les PME et pour les exploitations agricoles fribourgeoises qui se sont équipées de panneaux photovoltaïques, je comprends que le mécontentement soit grand. De plus, le manque d'informations actuel sur ces promesses, qui vraisemblablement ne seront pas tenues, fait que la liste d'attente s'allonge. Il est donc impératif qu'une position claire sur l'avenir de ces rétributions à prix coûtant soit adoptée.

Mais par-delà ces considérations, notre groupe est d'avis que la thématique de l'approvisionnement énergétique et respectivement la privatisation de cet approvisionnement doivent faire l'objet d'une analyse globale. A l'heure où nous allons prendre une décision sur l'arrêt de la production électrique au moyen de centrales nucléaires, il est nécessaire d'investir dans une énergie renouvelable, mais aussi à grande échelle. La multiplication de petits fournisseurs comprend des dangers. En effet, la diminution de ces rétributions à prix coûtant induira probablement une diminution des investissements qui sont utiles à l'entretien de ces installations et donc, corollairement, une diminution de la production. Voulons-nous vraiment un approvisionnement distribué, réparti, plutôt qu'une solution d'envergure et sur le long terme, sachant aussi que les RPC sont limitées à 20 ans, d'après ce que j'ai appris hier soir?

Nous nous devons donc d'étudier sérieusement ce thème de l'énergie, car comme la distribution de l'eau, la distribution de l'énergie doit rester aussi, en tout cas partiellement, en mains publiques, et ne doit pas faire l'objet de spéculations ou d'un calcul approximatif tel que la Confédération et Swissgrid nous l'imposent aujourd'hui.

En conclusion, le groupe socialiste, dans sa majorité, soutiendra cette résolution, en espérant toutefois qu'une vraie politique énergétique solide et à long terme soit mise en place au niveau fédéral.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Par cette résolution, les signataires demandent au Conseil d'Etat de soutenir auprès du Conseil fédéral les petits fournisseurs d'électricité à base de panneaux photovoltaïques. Ces producteurs sont très souvent soit des agriculteurs soit de petits entrepreneurs.

Après l'accident dramatique de la centrale de Fukushima en 2011, la Confédération avait pris une décision de principe de se passer du nucléaire d'ici 2050. En septembre 2012, soit il y a exactement 4 ans, M^{me} la Conseillère fédérale Doris Leuthard disait exactement ces mots: «La Suisse veut prendre un chemin avec les buts suivants: diminuer la consommation d'énergie, produire davantage d'énergie renouvelable, accélérer les procédures et moderniser le réseau électrique.» Hormis l'appel à chaque Suisse pour plus d'efficacité dans sa consommation énergétique, la Confédération a clairement mentionné que la consommation d'énergie renouvelable devait décoller. Pour cela, les fameuses listes d'attente pour une rétribution à prix coûtant RPC appartiendront au passé, sauf pour le solaire, qui restera contingenté, disait-elle.

Eh bien, 4 ans plus tard, au 29 juin 2016, que peut-on entre autres lire dans les fiches d'information RPC pour les projets photovoltaïques?

- > Swissgrid, qui gère pour le compte de la Confédération le versement des fameuses RPC, enregistre 1000 annonces par mois; en 2014, il y en avait 900.
- > La liste d'attente, qui évidemment continue de s'allonger, enregistré à fin mai 2016 une liste de 36 400 installations photovoltaïques en attente, représentant 2000 MW de puissance totale. En 2014, la liste d'attente était déjà de 33 000.
- > Dès 2016, les 27 premières installations parmi les 91 qui sont prêtes à être construites pourront bénéficier de l'encouragement. La puissance totale de ces installations atteint environ 27 MW.

La puissance des installations en demande est de 2000 MW, soit l'équivalent exact de deux fois la centrale nucléaire de Gösgen, ou bien aussi de presque les deux centrales de Gösgen et de Leibstadt réunies, soit l'approvisionnement en électricité de presque 2 millions de personnes. Quand j'ai lu ces chiffres, je n'en revenais pas. Les demandes correspondent à la puissance de nos deux plus grosses centrales nucléaires suisses. Et nous apprenons qu'environ seulement 100 installations par année peuvent profiter réellement de l'encouragement de la RPC alors qu'il y a environ 1000 demandes par mois.

Mais de qui se moque la Confédération? Au 1^{er} mai 2008, elle lançait la RPC. En 2012, elle disait qu'elle voulait produire davantage d'énergie renouvelable et qu'elle allait accélérer les procédures et nous voyons qu'il n'en est rien. Les entreprises PME et les agriculteurs, entre autres, ont joué le jeu et la Confédération laisse tout ce petit monde avec ses désillusions et souvent dans des situations difficiles.

Heureusement que ces demandeurs sont toujours perspicaces et que nous avons des sociétés électriques tels que le Groupe E, Gruyère énergie ou IB Murten qui mettent vraiment le solaire en avant, car sinon nous n'aurions aucun panneau solaire sur les toits des immeubles, fermes, ou autres bâtiments.

La Confédération doit clairement assumer sa démarche et aller vraiment de l'avant avec les énergies renouvelables, telles celles obtenues avec les panneaux photovoltaïques. La Suisse prend chaque année un peu plus de retard par rapport à ses voisins dans ce domaine. Non seulement les petites entreprises et les agriculteurs ne sont pas soutenus, ou si peu, mais en plus les rares entreprises qui étaient très réputées dans la construction de panneaux photovoltaïques en Suisse n'existent pour ainsi dire plus faute d'encouragement à la fin de la dernière décennie. Le moins que l'on puisse dire, c'est que si elle ne fait pas plus d'effort, elle va louper le coche dans ce domaine et ce sera bien plus compliqué pour atteindre les objectifs de la stratégie énergétique 2050.

Avec ces considérations, je ne peux que soutenir et vous encourager à soutenir la résolution de nos collègues Mesot et Brönnimann.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Ich möchte dem, was Vorredner Laurent Thévoz schon gesagt hat, nur einige Präzisierungen anfügen.

La résolution de nos collègues Mesot et Brönnimann soulève un thème qui nous fait aussi du souci. C'est clair que c'est un problème que des personnes investissent fortement ou veulent investir fortement dans la production d'énergies renouvelables et se trouvent ensuite sur une interminable liste d'attente. Mais j'aurais du mal à soutenir une résolution qui tape au faux endroit. Le problème ne vient pas de mauvais calculs et de mauvaises appréciations des services fédéraux, car les services fédéraux font ce que le Conseil fédéral et le Parlement fédéral ont décidé.

Aujourd'hui, la RPC s'élève à 1,5 cts/kWh. Pourquoi n'est-elle pas plus haute? Parce qu'il y a eu une opposition d'une partie du Parlement et de la majorité du Conseil fédéral; Dans les mains de quels partis? Je m'adresse à vous, chers auteurs de la résolution: ce sont vos représentants au Parlement fédéral et au Conseil fédéral qui ont décidé que la RPC, pour le moment, était de 1,5 cts et pas plus.

Bien sûr qu'on peut envoyer cette résolution, ce sera du papier et quelqu'un dira en prendre acte. Mais je vous propose de faire autre chose. Vos représentants de l'UDC et de la majorité des radicaux aux Chambres fédérales ont annoncé qu'ils votaient non à la stratégie énergétique 2050. Ils contestent et ils veulent voter non à toute cette stratégie discutée depuis 5 ans. Ils ont déjà annoncé le référendum contre cette stratégie. Pourtant, c'est dans cette stratégie qu'il y a un certain

déblocage qu'on aurait aussi voulu plus haut mais qui s'élèverait à 2,3 cts/kWh; c'est déjà plus que 1,5.

Donc, le plus grand problème pour augmenter la RPC et débloquer cette liste d'attente, ce ne sont pas les services fédéraux; un des plus grands problèmes de cette stratégie énergétique s'appelle par exemple Jean-François Rime. Ce sont ceux-là qui empêchent cette politique.

Donc, allez trouver Jean-François Rime, allez trouver Jacques Bourgeois et allez les convaincre de voter la stratégie énergétique 2050 dans le vote final. C'est la meilleure chose que vous pouvez faire pour soutenir vos collègues agriculteurs qui veulent produire des énergies renouvelables.

Dans ce sens-là, je m'abstiens pour la résolution et je vous propose de faire autre chose.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis président des paysans fribourgeois et moi-même producteur d'électricité. Je soutiens pleinement cette résolution. Enfin, Madame Mutter, on peut faire de la politique. Je peux vous rassurer à propos de Jacques Bourgeois: il défend fermement ce dossier et ce programme politique 2050.

Plusieurs agriculteurs et PME ont décidé, sur de multiples conseils soit des vendeurs, soit de la vulgarisation, de diversifier leur production. Aujourd'hui, on constate qu'on a des producteurs de lait qui cherchent exactement ça, car vous connaissez le marché laitier, et c'est exactement ces producteurs aujourd'hui qui souffrent fortement. D'une part, le producteur de lait ne retrouve pas son revenu dans cette production et de plus, il a misé sur la production énergétique et se trouve coincé parce qu'il ne touche pas la RPC. Alors pourquoi je dis qu'on peut faire de la politique? Notre canton, par un fort soutien à ces solutions, a donné un signal aux Chambres fédérales, cela est dit dans la résolution, soit en adaptant la politique énergétique 2050 ou par une correction partielle dans l'article, comme cela a été expliqué, d'augmenter cette taxe de 1,5 à 2,4 cts/kWh, pour enfin diminuer la liste d'attente et donner à ceux qui ont investi ce qui leur a été promis.

L'affaire est claire et c'est pourquoi je vous invite à donner un signal clair du canton de Fribourg et voter pour cette résolution, afin qu'à Berne, ils comprennent que notre canton soutient la production d'énergie renouvelable.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Je suis favorable à toute mesure qui va dans le sens de l'énergie renouvelable. Je suis aussi favorable à une sortie bien réfléchie du nucléaire et toutes les mesures qu'on peut prendre pour ce faire, il faut les prendre et je félicite les députés Mesot et Brönnimann pour leur résolution, que je vais bien sûr approuver. Je pense même qu'ils ne vont pas assez loin. Je trouve aujourd'hui ingrat que les agriculteurs qui se sont engagés se trouvent sur une liste d'attente. On leur demande une diversification et finalement

on ne paie pas ce qui est dû. Ce n'est pas acceptable. Je pense que vous n'allez pas assez loin et je vais prendre l'exemple de mon collègue Ducotterd, qui malheureusement est absent: il va construire une grande halle agricole tout prochainement à Grolley et moi, qui suis très sensible à cette cause, je lui ai dit que j'espérais qu'il allait mettre des panneaux solaires. Il m'a dit qu'il ne pouvait plus prendre le risque aujourd'hui, que celui-ci est trop grand et qu'il n'est pas sûr d'être payé. Donc, il ne va pas le faire. Est-ce qu'on peut, nous, comme politiciens, accepter un tel état de fait? Peut-on admettre, dans un Etat où on veut changer nos énergies, d'où elles viennent, qu'une importante halle agricole sera faite sans panneaux solaires parce qu'on ne lui en garantit pas le financement? Je pense que c'est extrêmement dommage et dommageable. On demande une diversification du monde agricole et quand on en trouve une qui est logique – une halle agricole est le meilleur endroit pour y installer des panneaux solaires – on ne garantit pas ce financement.

Donc, dans ce sens-là, la résolution est très bonne, mais elle pourrait aller plus loin, parce qu'on parle un peu au passé dans cette résolution, soit de ceux qui sont déjà engagés, qui ont déjà mis les panneaux solaires. Ne pourrait-on pas la compléter en disant «pour les futurs producteurs agriculteurs d'énergies photovoltaïques». Il faut aussi les soutenir pour qu'on n'ait pas des cas de figure comme celui que je viens de citer.

Brönnimann Charles (UDC/SVP, SC). Je suis content de ce que je viens d'entendre. Mes liens d'intérêts: on est chez nous dans le pipeline. Je ne sais pas encore à quel numéro se trouve Charly Brönnimann.

J'aimerais répondre tout d'abord à M^{me} Mutter. L'UDC du canton de Fribourg n'est absolument pas d'accord avec ses collègues de l'UDC suisse. Et on a dans nos parlementaires fribourgeois, que ce soit Bourgeois, Page ou les autres, un fort soutien pour se battre contre nos amis alémaniques. On y arrivera! Ensemble on arrivera à passer!

Ich muss Ihnen noch etwas sagen, meine Damen und Herren. Die versprochene Vereinbarung bezüglich des Strompreises, des Beitrages vom Bund, wird von verschiedenen Organisationen überhaupt nicht eingehalten. In meinen Augen ist das verantwortungslos. Wie es mein Vorredner vorhin gesagt hat: Viele haben investiert. Im Kanton Freiburg sind es gegenwärtig über 100 und zwar nicht nur Landwirte sondern auch andere Unternehmer, die investiert haben und die jetzt bankrottgehen.

Zusammen mit meinem Kollegen Roland Mesot haben wir diesen Sommer bei schlechtem Wetter eine Runde gemacht und gesehen, wie die Situation für die Landwirte – nicht nur für die Landwirte – nicht mehr tragbar ist. Was machen wir nun mit diesen? Man kann doch diese Leute nicht im Stich lassen? In meinen Augen muss ein Zeichen gesetzt werden in Bern und es muss kurzfristig dringend eine Übergangs-

lösung gesucht werden. Wenn wir noch 2 Jahre so weiterfahren, sind vielleicht 200 oder 300 Eigentümer von Anlagen, die noch im Bau sind, in finanziellen Schwierigkeiten.

Man sagt uns immer: Sie müssen sich halt dem Markt anpassen! Stellen Sie sich vor: Mit solchen Bedingungen bin ich auch nicht im Stande, mich dem Markt anzupassen.

Ich danke allen Vorrednern – ein Zeichen, dass Sie unsere Resolution massiv unterstützen.

Roubaty François (PS/SP, SC). Je vais soutenir la résolution de MM. Brönnimann et Mesot. Pour avoir installé des panneaux solaires, je peux vous dire que les conditions sont très claires, qu'il y a une grande liste d'attente et ça, on le sait dès qu'on fait la demande. Les propriétaires qui ont fait des installations ont pris des risques en anticipant leurs installations. Je vais tout simplement demander à M. Mesot qu'il demande à ses collègues UDC, au Conseil national, qu'ils continuent à alimenter le fonds. Pour moi, c'est le plus important.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Comme les collègues MM. Glauser, Mesot et surtout Brönnimann ont assuré qu'ils vont sauver la stratégie énergétique 2050 par le biais des députés fribourgeois au Parlement fédéral, je soutiendrai la résolution avec plaisir.

> Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 86 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté Oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chasot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collobert Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP),

Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 86.*

S'est abstenue:

Berset Solange (SC,PS/SP). *Total: 1.*

—

Motion d'ordre Pierre Mauron Reporter la deuxième lecture du projet de loi 2015-DSJ-127 sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels à la session d'octobre 2016

Prise en considération

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Vous croyez peut-être que cette demande de renvoi est faite pour profiter au groupe socialiste. Pas du tout! Vous avez vu la météo, vous avez vu l'heure que nous vivons, vous avez vu ces terrasses. C'est simplement, en fait, pour vous inviter plutôt à prendre un petit peu de bon temps.

Plus sérieusement, lorsqu'un projet de loi de cette ampleur est examiné, il faut prendre le temps de tout examiner et de procéder à une lecture minutieuse. Sans trahir de secret, puisque nous sommes là entre nous, je ne vous cache pas que le Bureau, lorsqu'il avait aussi fait son programme, n'a jamais cru une seule seconde que la première lecture arriverait à terme mardi soir. On pensait simplement qu'il y avait une lecture mardi soir et la poursuite de la première lecture vendredi matin. Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie en clair que dès le moment où un député ne veut pas une deuxième lecture immédiatement, celle-ci a lieu à la session d'après.

Le travail de mardi a été fait en toute urgence, respectivement dans un silence absolu pour certains articles. Hormis ce silence, des éléments ont été donnés par le commissaire du gouvernement sur plusieurs points. Deux divergences existent, sauf erreur, entre le Conseil d'Etat et la commission. Il y a eu des éléments soulevés par le groupe de l'Union démocratique du centre concernant ce renvoi, demandant la prise en compte de FriFire, beaucoup, beaucoup d'éléments qui ne peuvent pas être réglés selon nous uniquement entre deux demi-jours sans nouvelle séance de groupe pour discuter de ce qu'il en est.

Pour corriger ceci, je vous propose dès lors simplement que cette deuxième lecture ait lieu en octobre. Les arguments resteront peut-être les mêmes, les votes et les majorités aussi. Je ne vois pas de raison bonne pour la maintenir aujourd'hui dès le moment où on veut faire un travail sérieux. Envoyer maintenant en moins de 45 minutes une loi qui a des conséquences pareilles, où il a fallu sept séances de commission, cela me paraît aller un peu vite.

Avant de faire ceci, j'ai pris la température auprès de M. le Commissaire du gouvernement, qui m'a dit: «Pour moi, je peux supporter de la faire aujourd'hui ou en octobre, c'est égal, il n'y a pas d'urgence.» Par contre, avec les conséquences que cela peut avoir pour les pompiers, pour le personnel de l'ECAB, pour l'autre personnel de l'Etat, avec les conséquences que cela pourrait amener, sur un sujet de cette ampleur sur lequel on travaille depuis des mois, il n'y a aucune raison, à mon avis, de vous opposer à ceci. Si l'on veut me rétorquer qu'il s'agit de raisons électoralistes, je dirais que la droite est encore majoritaire au Bureau et que si elle ne veut pas la mettre en octobre mais en novembre, libre à elle!

Pour toutes ces raisons, je vous propose dès lors d'accepter cette motion d'ordre, qui n'aurait simplement pas eu lieu d'être si la première lecture avait été simplement poursuivie ce matin. Là, à mon avis, il s'agit simplement d'un mécanisme pour pouvoir traiter cette loi mardi après-midi, en première heure, premier objet de la prochaine session.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche constate effectivement qu'il n'y a pas d'urgence dans ce thème-là et qu'on peut très bien le faire dans un petit mois à peine.

D'un autre côté, il est important que l'on puisse prendre le temps de traiter avec sérénité et de manière raisonnable ce sujet, qui est quand même un sujet extrêmement important, puisqu'il change un certain nombre de règles du jeu. On dit aussi que c'est un changement de paradigme sur un thème quand même assez sensible, puisqu'il revient à modifier un peu les relations non pas de pouvoir mais de travail entre employés et employeur, un sujet sensible pour les employés et important un peu pour tout le monde, puisque, en fait, il en va aussi, toujours à la fin, de la qualité du service public.

C'est pour ça que, dans sa majorité, le groupe Alliance centre gauche suivra la recommandation et vous propose d'accepter cette motion d'ordre.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Die Fraktion der Christlich-demokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei wird diesem Ordnungsantrag aus folgenden Gründen nicht zustimmen.

Man zeigt sich hier überrascht, dass es ein komplexes Gesetz ist, dass es Paradigmenwechsel gibt, dass es Schwierigkeiten gibt mit der Diskussion. Das ist nichts Neues. Das haben

wir alle gewusst, als wir die Debatte begonnen haben. Wenn man jetzt sagt: Es gab 7 Kommissionssitzungen, man hat hier nicht ausgereift diskutiert, dann zeigt das nur, dass die Kommission sehr gute Arbeit geleistet hat und dass uns die Kommission einen Vorschlag unterbreitet, der nun einmal schneller diskutiert wurde. Diesen Vorwurf kann man so nicht im Raum stehen lassen.

Ich glaube, es geht hier auch nicht darum, das Gefühl zu haben, man hätte etwas verpasst. Nehmen wir die Personalfrage – und um die geht es nämlich. Warum haben wir diese nicht diskutiert? Weil für unsere Fraktion die Ausgangslage klar ist und diese wird sich, auch wenn wir die zweite Lesung nun um einen Monat verschieben, nicht verändern. Die Meinung ist bei uns gemacht und wir werden diese auch vor der zweiten Lesung nicht ändern. Darum können wir die Beratung dieses Gesetzes auch heute Morgen beenden und die Schlussabstimmung durchführen.

Emonet Gaétan (PS/SP, VE). Les débats de la première lecture du projet de loi sur l'assurance immobilière, la prévention, les secours en matière de feu et d'éléments naturels me laissent un goût amer.

En fait, sur certains articles, il n'y a même pas eu de débat. Certes, plusieurs décisions ont été prises, pour la plupart répondant aux attentes de l'ECAB et allant dans le sens d'une amélioration des bases légales régissant cet établissement.

Cependant, tout le monde est passé comme chat sur braises sur le point que je considère comme très sensible, celui de la rétribution des employés de l'ECAB. Même si les idées étaient déjà faites, cela méritait au moins un débat. Les dispositions proposées aux articles 14 à 18 ont été largement acceptées sans prise en compte de l'impact de cette décision sur l'ensemble du personnel. Les associations professionnelles réunies sous la bannière de la FEDE, de même que le SSP, ont commenté cette décision de notre Parlement par une communication rapide à la presse, rappelant les risques de dérive si des entités de l'Etat se laissent séduire par le *new public management*.

Le groupe socialiste est aussi très inquiet de cette décision et ne comprend pas une telle option sur l'autonomie de l'établissement en ce qui concerne sa politique salariale. Cela peut sembler, aux yeux de certains, comme anodin, mais nous ne pensons pas que cette disposition a été prise très au sérieux. On ouvre une brèche, on donne un mauvais signal aux employés de la fonction publique. Sans nous opposer au personnel de l'ECAB, on crée de l'incertitude pour d'autres branches.

Vous êtes devant une motion du groupe socialiste qui demande le report de la deuxième lecture d'un projet qui, il faut le dire, n'a pas soulevé un enthousiasme général lors de sa première lecture, preuve en est le renvoi proposé par le groupe de l'Union démocratique du centre. Aujourd'hui, il est trop tôt, surtout comme dernier point d'une session qui

a été particulièrement chargée, pour conclure l'examen de cet objet. Nous ne devons pas brader l'option prise par cette loi. Il est important de laisser le temps à chacun de réfléchir, de consulter, d'entendre les retours de l'ensemble des acteurs concernés par ce projet.

Le Conseil d'Etat doit aussi pouvoir prendre du recul pour peser les conséquences et, surtout, réfléchir à ajuster sa politique envers l'ensemble du personnel. En effet, nous demandons une vision globale de la part du gouvernement alors que d'autres aménagements sont sous la table. Je pense ici au personnel du HFR.

En conclusion, pour que chacun et chacune puisse évaluer les conséquences des résultats de la première lecture, sans précipitation, que l'on puisse prendre du recul par rapport à cette loi, qui a mobilisé la commission durant sept séances, il est sage d'accepter la motion déposée par le groupe socialiste.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Lieber Kollege Pierre Mauron, ich hatte bis anhin immer eine sehr hohe Achtung vor Deinen Interventionen im Grossen Rat und habe diese auch respektiert.

Mais avec cette motion d'ordre, nous ne comprenons plus rien du tout. A notre avis, les opinions d'une part formellement d'une part matériellement par rapport à cette loi se sont faites déjà avant la première lecture et il n'y a pas de changement profond depuis la première lecture. Il n'y a pas, dès lors, de raison valable pour reporter cet objet à la session prochaine. Je vous rappelle que c'est notre groupe qui avait déposé mardi après-midi une motion d'ordre demandant de renvoyer cette loi au Conseil d'Etat pour que celui-ci la complète matériellement en y intégrant le chapitre cinq sur FriFire. Malheureusement, la majorité du Grand Conseil ne nous a pas suivis. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à rejeter cette motion d'ordre.

Berset Solange (PS/SP, SC). C'est vrai que cette nouvelle loi de l'ECAB a beaucoup occupé la commission. Il faut reconnaître que de réunir ces deux lois avec beaucoup d'articles, cela implique beaucoup d'enjeux aussi. Je pense qu'on n'a pas toujours – et que l'on pas encore aujourd'hui – mesuré les entières modifications avec les conséquences de certains articles de loi.

Lors de la première lecture, il y a eu la demande de renvoi du groupe de l'Union démocratique du centre concernant FriFire. C'est vrai que le chapitre de la défense incendie – on en a parlé – doit être revu. C'est quand même judicieux dès qu'on aura un peu plus de recul par rapport à la réalisation concrète de FriFire.

On a aussi discuté de la nouvelle obligation pour les communes d'un responsable communal (qui va le financier, etc.?) et on a passé quand même une grande centaine d'articles à une vitesse TGV et, comme je viens de le dire, je ne suis pas

sûre que pour certaines modifications on ait vraiment pu mesurer les conséquences.

Je vais revenir après, dans le cadre de la deuxième lecture, on a notamment un point qui nous a beaucoup occupés en commission, c'est celui du contrôle des ascenseurs. Or, après la commission, j'ai des renseignements qui montrent qu'il y a des modifications acceptées en commission, que le gouvernement a acceptées, qui auront des répercussions, notamment sur les communes. J'interviendrai tout à l'heure.

Donc, ceci pour vous dire que c'est vrai, je pense qu'il serait préférable quand même qu'on ait un petit peu de temps pour rediscuter à l'interne des groupes et ça, c'est un petit peu la volonté. C'est pour cette raison que j'aurais souhaité que vous acceptiez ce report, où il n'y a pas des enjeux fondamentaux, mais qu'on puisse en discuter sereinement au mois d'octobre.

Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR). Visiblement, pour le motionnaire, il s'agit avant tout de jouer la montre. Preuve en est que cela fait quinze minutes qu'on en discute. En l'état actuel, je suis sûr que les positions ne vont pas changer, les opinions sont faites. Il n'y a donc pas de raison objective pour un ajournement.

Le groupe libéral-radical refuse donc cette motion d'ordre.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Der Antrag der Sozialdemokratischen Fraktion, die Beratungen der zweiten Lesung zu verschieben, ist unverständlich und völlig daneben. Die Diskussionen der ersten Lesung waren klar und die Entscheidung eindeutig. Der Vorschlag der SP ist unbegründet und bringt nichts. Sie schiessen damit nur gegen Ihren eigenen Staatsrat und verleugnen seine gute jahrelange Arbeit. Die Absicht dieses Störmanövers ist reine Wahltaktik und dient dazu, die grossen Saläre der Gewerkschaftsbosse zu begründen. Eine Denkpause ist nicht angebracht, denn unsere Positionen werden sich nicht ändern.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). L'excellent travail du Conseil d'Etat Erwin Jutzet est souligné par le groupe socialiste dans cette loi ainsi que son travail en commission. Par contre, pour vous, je ne sais pas quel conseiller d'Etat pourrait vous correspondre, puisqu'il me semble que vos avis sont toujours tranchés sur leur travail.

Pour reprendre les propos de M. Waeber, cela démontre justement qu'il faut s'accorder un temps de réflexion. Avant mardi à midi, le groupe socialiste n'était pas informé de votre démarche pour cette question du FriFire. Nous l'avons apprise en plénum. C'est un point sur lequel nous devons discuter. Lorsque nous apprenons ceci en plénum avec les arguments que nous donne M. le Conseiller d'Etat, cela nous fait réfléchir. Lorsque nous devons discuter, non seulement dans notre groupe mais entre groupes parlementaires, pour trouver une bonne solution, c'est ainsi que l'on fait de bonnes choses. Je vous donne un exemple. Avec la loi sur la BCF, lors

de la dernière ou de l'avant-dernière session, c'est en deuxième lecture que nous avons repris le contrôle et l'approbation des comptes par le Grand Conseil, puisque, en première lecture, cela avait échappé ici à tout le monde alors que la commission voulait le contraire. Il y a toujours des choses qui se passent ici lorsqu'on le fait dans la précipitation; ça ne va pas! Le pire, c'est qu'on passe une heure maintenant à faire une loi sur l'ECAB, qu'on n'arriverait pas à terminer et dont on devrait reprendre une fin de deuxième lecture à la session d'octobre.

C'est uniquement pour des raisons pragmatiques que cette demande est faite.

M. Vonlanthen ou M. Wüthrich, vous estimez que c'est de la perte de temps. Dans ce cas, il faut plutôt vous taire.

> Au vote, la prise en considération de cette motion d'ordre est refusée par 57 voix contre 27. Il y a 3 abstentions.

Ont voté Oui:

Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 27.*

Ont voté Non:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz Katharina

(LA,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 57.*

Se sont abstenus:

Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB). *Total: 3.*

- > La deuxième lecture de ce projet de loi aura ainsi lieu ce jour même.

—

Projet de loi 2015-DSJ-127 Assurance immobilière, prévention et secours en matière d'incendie et d'éléments naturels¹

Rapporteur: Michel Zadory (UDC/SVP, BR).

Commissaire: Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice.

Deuxième lecture

CHAPITRE PREMIER

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 4 à 6

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 7

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat s'était opposé en première lecture à ce projet bis et je continue de le faire. Je ne vais pas redévelopper les arguments. J'avais dit surtout que le système actuel a fait ses preuves. On a tenu compte d'une représentation de chaque district, même de chaque cercle électoral. Si vous devez élire trois députés, se présentera le problème de la représentation de tous les grands partis politiques. Se posera aussi la question de la transition, comment allez-vous faire pour élire ces gens-là? Faudra-t-il éjecter des gens qui sont déjà en place?

Surtout, je ne comprends pas cet ajout: «dont trois spécialistes». Le Conseil d'Etat devrait élire trois spécialistes. Alors dites-moi de quels spécialistes vous avez besoin? Est-ce vous avez besoin des ramoneurs, des pompiers ou de gens de la finance? Là, je crois que c'est vraiment un ajout qui est non seulement superfétatoire mais qui est dangereux; on ne sait pas! Alors, au moins biffez ce petit ajout: «dont trois spécialistes»!

Le Conseil d'Etat s'oppose au projet bis.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Je ne vais pas répéter l'argumentation que j'ai faite lors de la première lecture, c'est-à-dire l'entrée en matière, mais peut-être deux ou trois points.

1. Pour donner aussi au conseil d'administration, au Conseil d'Etat, une certaine continuité dans la planification stratégique à moyen et long termes. Je vous propose le libellé suivant: «*Le Conseil d'administration est composé de neuf membres. Quatre députés en fonction sont élus par le Grand Conseil. Les autres membres, dont trois spécialistes, sont élus par le Conseil d'Etat.*» Je vous propose d'intégrer quatre député-e-s pour représenter les quatre groupes politiques les plus forts du Grand Conseil, d'une part. D'autre part, cela donne au Conseil d'Etat également la possibilité de mettre encore une personne – non spécialiste – mais une personne qui connaît la structure du conseil d'administration et de l'ECAB en soi, de lui donner la liberté de choisir une personne de son choix.
2. La problématique, que M. le Commissaire a mentionnée, par rapport aux trois spécialistes, à mon avis, ce sera une chose à régler au sein du conseil d'administration ensemble avec le Conseil d'Etat.

Je vous propose dès lors de soutenir cet amendement par rapport à l'article 7 al. 1.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Je veux juste vous rappeler la position du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique au vu du résultat de la première lecture. On soutient le résultat de la première lecture, c'est-à-dire le projet bis.

Donc, on ne soutient ni le projet du Conseil d'Etat ni l'amendement du député Waeber.

Berset Solange (PS/SP, SC). Voilà, on est exactement dans le cas qu'on disait tout à l'heure. On se retrouve avec un amendement en deuxième lecture dont on n'a pas eu la possibilité de discuter.

Simplement, pour cette raison de savoir le bien-fondé, nous avons voté le projet bis de manière très claire en première lecture. Je crois qu'on ne devrait pas rechanger maintenant.

Je vous propose de soutenir le projet bis tel que la première lecture l'a donné.

Le Rapporteur. M. Waeber propose neuf membres pour le conseil d'administration, dont quatre députés. Cette variante, ainsi formellement, n'a pas été discutée en commission.

Donc, je maintiens l'avis de la commission par le projet bis.

Le Commissaire. Je vous ai dit la position du Conseil d'Etat, c'est-à-dire maintenir la proposition initiale et rejeter la proposition bis.

¹ Message pp. 2163ss; entrée en matière pp. 1980ss; première lecture pp. 1986ss.

Pour le cas où vous introduisez un projet tiers, c'est-à-dire proposition d'amendement de M. le Député Waeber, je pense que cet amendement aurait au moins le mérite qu'il y aura quatre députés. Il y aura peut-être moins de tension, moins de litiges au sein du Grand Conseil puisqu'il y a, en principe, cinq groupes dont quatre grands groupes.

Là, je pencherai plutôt pour l'amendement de M. Waeber.

- > Au vote, la proposition de M. Waeber, opposée au résultat de la première lecture (proposition de la commission, projet bis), est acceptée par 39 voix contre 35 et 3 abstentions.

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (proposition de la commission):

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 35.*

Ont voté en faveur de la proposition de M. Waeber:

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 39.*

Se sont abstenus:

Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mutter Christa (FV,ACG/MLB). *Total: 3.*

- > Au vote, la proposition de M. Waeber concernant l'article 7, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 70 voix contre 7 et 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de M. Waeber:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 70.*

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:

Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,ACG/MLB), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB). *Total: 7.*

S'est abstenue:

Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 1.*

- > Modifié selon la proposition de M. Waeber.

ART. 8 à 13

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 14 à 20

Emonet Gaéтан (PS/SP, VE). Vous connaissez mes liens d'intérêts sur ce sujet, mais sachez qu'outre la défense du personnel, c'est avec beaucoup de plaisir que j'ai participé aux travaux de la commission tout en apprenant beaucoup de choses.

En deuxième lecture, je confirme le dépôt de mon amendement soumis à ce parlement lors de la première lecture. Je le rappelle:

- > article 14 modifié comme suit: «Le statut du personnel travaillant à l'Etablissement est régi par la législation sur le personnel de l'Etat»;
- > article 15 supprimé;
- > article 16 supprimé;
- > article 17 supprimé;
- > article 18 supprimé.

Je confirme aussi être d'accord avec la procédure de vote utilisée lors des débats de mardi dernier. Lors des débats de la première lecture, j'ai évoqué le précédent induit par ces dispositions, j'ai évoqué le sérieux avec lequel les employés de la fonction publique remplissaient leur mission sans avoir de retour, j'ai parlé des dérives que produisait l'introduction du salaire au mérite dans les administrations publiques et encore d'une LPers perfectible, mais qui donnait tout de même au Gouvernement, respectivement au Service du personnel, une certaine souplesse.

En ce qui concerne le Service du personnel, si la rigidité de ce service est mise en cause, c'est au Conseil d'Etat de prendre ses responsabilités et de rappeler qu'il est tout de même le Gouvernement. Le débat n'a pas eu lieu et c'est d'une seule voix que la droite de ce Parlement a accordé quelques avantages et privilèges à une poignée d'employés, au risque d'une rupture avec les autres agents de la fonction publique, qui doivent se contenter de suivre les règles de l'Etat.

Je ne suis pas prêt à capituler sans me battre, surtout lorsqu'il s'agit de contrer une disposition qui aura des conséquences et dont vous n'avez pas assez pesé les retombées. Permettez-moi de rebondir sur un argument avancé par le commissaire du Gouvernement, tout en saluant son action au Gouvernement toutes les années qu'il y a travaillé: cette disposition doit être un exemple à suivre pour l'ensemble du personnel et ce n'est pas normal qu'après 20 ans, un employé se retrouve en fin de progression salariale. Très bien. Je soutiens cet argument et cette vision avant-gardiste de décloisonnement des paliers de la progression salariale. Cependant, et c'est là que le bât blesse, je suis persuadé qu'une telle proposition ou qu'un tel projet ne trouvera jamais grâce devant le Conseil d'Etat, ni devant ce Parlement, le coût pour les finances publiques devenant insupportable. Je vous rappelle qu'aucune entrée en matière, ni de la part du Gouvernement, ni de la part de notre assemblée, n'a été possible pour obtenir une revalorisation ou un juste retour des efforts consentis lors de la publication et de l'approbation des comptes 2015, dont je n'ai pas besoin de vous rappeler les montants exorbitants.

Chers et chères Collègues, je vous demande de ne pas prendre le risque de jouer avec le feu et de provoquer des clivages préjudiciables au fonctionnement des services publics et d'accepter mon amendement en deuxième lecture.

Berset Solange (PS/SP, SC). Je pense que l'acceptation, en première lecture, du choix de sortir les employés de l'ECAB de la loi sur le personnel, cause un grave problème. En effet, comment justifier que le personnel de l'ECAB ne doit plus à l'avenir suivre les règles fixées par une loi que nous avons ici, nous tous, décidée dans ce parlement? Dans le cadre de la commission, il y a eu des explications très larges qui ont été données, mais aucun argument ne pouvait vraiment défendre cette sortie.

Monsieur le Commissaire, j'aimerais que vous puissiez nous expliquer pourquoi le Conseil d'Etat dit que l'amélioration des conditions du personnel de l'ECAB visée par la sortie partielle de la LPers serait également le but visé par d'autres institutions de droit public du canton. C'est un secret de polichinelle. L'HFR travaille déjà sur les pistes ou la manière à trouver pour ne plus soumettre son personnel à la LPers. Et, contrairement au personnel de l'ECAB, ce sera bien sûr pour baisser les salaires, non pas des médecins, non pas des membres de la direction, mais bien de tous les employés, des infirmières et de tout le monde qui travaille au service des malades dans notre canton.

Nous sommes très inquiets pour les futures conditions salariales du personnel de l'HFR et notre devoir de députés est d'éviter de créer tout précédent qui renforcerait et permettrait d'argumenter une sortie de la LPers d'une autre institution, notamment du personnel de l'HFR. Il est de notre devoir de respecter les principes d'équité et de solidarité pour l'entier du personnel de l'Etat. Nous ne devons pas créer une politique du personnel à deux vitesses: une sortie de la LPers avec une augmentation des salaires pour certains et une sortie de la LPers visant un salaire à la baisse pour d'autres, beaucoup d'autres. Au vu du pourcentage très important de femmes parmi les employés de l'HFR, suivez mon regard!

Il est certain que le personnel de l'ECAB, tout comme les employés de l'Etat, mérite un bon et juste salaire. Je l'ai déjà dit, lorsque nous avons demandé des arguments et des raisons de sortir le personnel de l'ECAB de la LPers, M. le Directeur nous a dit que l'essentiel du personnel se trouve en classes 8 et 13, que cela est problématique, car pour certains il faut utiliser des subterfuges pour pouvoir augmenter le salaire. Il expliquait qu'ils vont mettre en place un principe de courbe et qu'il s'agit d'une appréciation de la position des employés par rapport au marché. Il en ressort que d'importantes disparités existent actuellement à l'ECAB pour les employés d'une même fonction. Pour corriger cette situation, contrairement à ce qui se passe à l'Etat, il est prévu de faire progresser certains salaires plus fortement au début de la carrière et moins vite vers la fin. Alors que pour le personnel de l'HFR on sent la très forte volonté de baisser certains salaires, à l'ECAB, on parle de subterfuges pour ne pas suivre la loi sur le personnel de l'Etat. Quand on a demandé des explications, on nous a dit que l'engagement se fera, en règle générale, pour une durée indéterminée. Les allocations et prestations sociales, comme

toutes les prestations en matière de prévoyance professionnelle, seront identiques à celles du personnel de l'Etat. Il nous a expliqué que l'Etablissement avait fait de mauvaises expériences avec le système Evalfri. A titre d'exemple, en voulant engager un nouvel inspecteur du Service du feu, il a fallu un processus Evalfri qui a pris 6 mois. Entre temps, ils ont bien engagé quelqu'un sans pouvoir annoncer un salaire définitif.

En fait, lorsqu'on entend ça, on est quand même un peu interpellés, parce que s'il s'agit de garder ou d'attirer des profils indispensables à l'institution, ce dont on se réjouit, pourquoi dès lors, Monsieur le Conseiller, ne pas déplaçonner les paliers de la LPers? Pourquoi est-ce que le Conseil d'Etat n'a pas le courage de fixer des règles strictes au Service du personnel, afin que la souplesse demandée, notamment par l'ECAB, soit appliquée, en lieu et place de sortir de la législation du personnel et de laisser l'entière liberté à une institution? Je dois dire, Monsieur le Commissaire, que c'est assez incompréhensible, parce qu'on entend beaucoup de récriminations...

[temps de parole écoulé]

Thomet René (PS/SP, SC). J'aimerais insister sur la portée de la décision qui doit être prise maintenant et qui ouvre une brèche importante dans l'application de la LPers, pour le personnel de l'Etat et de ses établissements autonomes, sans concertation préalable avec les partenaires sociaux. La droite de ce Parlement nous met toujours en évidence le partenariat social lorsque nous-mêmes voulons introduire dans des lois une protection des travailleurs. Ici, on atteint le fondement même de la politique salariale du personnel, avec des privilèges pour certains, des désavantages pour d'autres, mais surtout ne rien discuter, ne rien prévoir pour la masse du personnel de l'Etat. Et ceci sans concertation avec les partenaires sociaux. Soyez conséquents! Dans ce domaine aussi, plaidez pour une politique de dialogue avec les partenaires sociaux! Vouloir faire le passage en force, c'est prendre en risque dans la paix sociale avec le personnel de l'Etat qu'il n'y a vraiment pas lieu de prendre et qui peut avoir des portées dont l'Etat de Fribourg peut se passer.

Je vous invite donc à soutenir l'amendement de mon collègue Gaëtan Emonet.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Le débat de fond sur cet article et ce changement de paradigme a eu lieu en commission, qui a siégé sept fois, a très certainement eu lieu dans vos groupes respectifs, durant longtemps, mais n'a absolument pas eu lieu ici. Aucun argument de votre part n'a été évoqué. Je vous le dis franchement, c'est indigne d'un Parlement. Messieurs Wüthrich, Lambelet ou Waeber, chefs des groupes responsables, quand vous parlez de tactique électoraliste, elle est peut-être là. Est-ce qu'il faut uniquement parler de routes, d'imams, d'impôts ou d'agriculture pour que vous disiez quelque chose, sans dire un seul mot lorsqu'on parle de collaborateurs de l'Etat? Je trouve ça pour ma part scandaleux. Clairement, moi je vous dis que le groupe socialiste est contre

la sortie de la LPers. A titre personnel, je suis aussi contre la sortie des employés de l'HFR de la LPers, contre la tactique du salami et je suis contre le salaire au mérite pour les établissements qui, financièrement, se portent bien. J'ai le courage de le dire, contrairement à vous.

Le Rapporteur. Concernant les interventions de M^{me} Berset et de M. Emonet, comme ils sont membres de la Commission, nous avons eu l'occasion de discuter de ce sujet en commission. J'avais dit en commission qu'un phénomène tout à fait semblable et un précédent avaient déjà eu lieu quand il y a eu la discussion au Grand Conseil concernant l'OCN, il y a une vingtaine d'années. Le schéma des discussions et la philosophie étaient tout à fait semblables.

Quand M. Emonet dit qu'on ne doit pas se brûler les doigts, je pense que les employés de l'OCN se brûlent les doigts depuis 20 ans et ont toujours leur main entière à disposition pour travailler et sont très contents de leur situation.

Je conçois tout à fait que le parti socialiste défende l'employé et les ouvriers, car c'est son rôle.

Concernant l'intervention de M. Thomet, je ne pense pas que ce soit une brèche parce que la brèche a déjà été faite il y a une vingtaine d'années, comme je l'ai dit précédemment. Ma foi, si le personnel de l'Etat est jaloux de ce nouveau système pour l'ECAB, c'est son droit de le manifester.

La Commission maintient son avis de la première lecture.

En ce qui concerne M. Mauron, je lui laisse les soins de ses propos.

Le Commissaire. J'ai exposé, expliqué les arguments du Conseil d'Etat concernant ce chapitre. Je ne veux pas y revenir en détail.

Je veux simplement dire à M. le Député Emonet, non, avec ce projet de loi, on ne joue pas avec le feu! Effectivement, je crois que ce n'est pas juste de dire qu'on sort de la législation sur le personnel. Si vous regardez ce chapitre, le statut est le même, c'est-à-dire de droit public. Ils sont engagés, en règle générale, pour une durée indéterminée, comme à l'Etat. Ensuite, les allocations, la prévoyance professionnelle sont les mêmes que pour les membres du personnel de l'Etat. On ajoute encore une amélioration pour le personnel puisqu'il aura une commission du personnel, qui le représente auprès de la direction. Cela n'existait pas jusqu'à présent.

Finalement, s'il y a des lacunes dans le règlement, alors c'est l'application analogue de la législation sur le personnel. D'ailleurs, le règlement a été présenté, je pense, aux groupes mais également à la commission, avec des diapositives, que M. Cornu a bien expliqués. Il a bien répondu aux questions donc ce n'est pas une révolution. On s'est un peu inspiré de la législation de l'ECA vaudois, qui a fait ses preuves.

Il est vrai que, actuellement, la plupart des gens sont classés entre le 8 et le 14. Là, je vous ai expliqué qu'il y a des inégalités de traitement entre les différentes succursales, qu'on aimerait égaliser, ce qui est très difficile actuellement, selon la pratique du Conseil d'Etat, respectivement du Service du personnel, puisqu'il faut un subterfuge, M^{me} Berset, il faut leur donner un autre titre.

Je peux aussi vous dire que nous allons mettre en consultation le règlement sur le personnel. Finalement, c'est le Conseil d'Etat qui va décider, mais on va mettre en consultation ce règlement comme on le fait pour tous les règlements importants. Donc, tout le monde aura la possibilité de faire ses remarques.

M^{me} la Députée Berset et d'autres intervenants, je comprends votre peur de l'effet domino. Voilà, c'est une première chose, après on va venir avec d'autres. Au Conseil d'Etat, nous n'avons pas discuté d'autre proposition. C'est vrai qu'il y aura un rapport sur le réseau hospitalier, mais là, on n'a pas pris de décision, même pas donné la direction. Voilà, c'est ouvert. Mais on ne peut pas dire qu'on a donné plus à l'ECAB pour ces cinquante personnes. On donnera la même chose pour le réseau hospitalier. Je ne crois pas qu'on puisse en tirer cette conclusion.

D'ailleurs, le système à l'OCN a fait ses preuves. C'est un système similaire qu'on va faire ici. On parle aussi de salaire au mérite. Alors si vous lisez l'article 2: «Les salaires sont adaptés et tiennent compte du coût de la vie, de la durée de l'engagement et de la prestation individuelle de chaque collaborateur».

Actuellement, pour l'année prochaine, tous les employés passent par le bureau du directeur. «Cette personne, peut-on lui donner une échelle de plus ou pas? Est-ce qu'on peut lui donner une promotion ou pas?» Donc, cela ne change rien ici. C'est clair – et je l'ai dit la dernière fois – qu'on aimerait fixer un montant, fixer des objectifs et si, à la fin de l'année, ces objectifs sont atteints, comme il est fait à l'OCN, il y aura une répartition de ce montant pour tout le monde.

Je vous invite à confirmer les premiers débats.

- > Au vote, le résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat) concernant l'article 14, opposé à la proposition de M. Emonet, est confirmé par 55 voix contre 14 et 8 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de M. Emonet:

Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP).
Total: 14.

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (proposition initiale du Conseil d'Etat):

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Colomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 55.*

Se sont abstenus:

Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB). *Total: 8.*

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 21 À 23

- > Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 3

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 41 À 54

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 55

Berset Solange (PS/SP, SC). Comme annoncé en première lecture, je reviens sur la question du contrôle des ascenseurs. Effectivement, nous avons beaucoup discuté, dans le cadre de la commission, sur qui fait les contrôles de ces ascenseurs. Dans le projet du Conseil d'Etat, le texte initial prévoyait, à l'article 55 al. 3: «L'établissement (l'ECAB) peut exiger une amélioration de la sécurité des installations existantes».

Après discussion en commission et explications, la commission a accepté d'ajouter dans le projet bis, à l'article 55 al. 3 «[...] sous l'angle de la protection incendie». Ceci veut dire que dorénavant l'ECAB va seulement contrôler les ascenseurs sous l'angle incendie. A la fin des travaux en commission – c'est pour ça que j'interviens seulement maintenant en plénum – nous avons reçu des informations qui émanent d'un inspecteur fédéral, qui nous rendent attentifs au fait qu'il n'y aura plus de contrôles de sécurité simples effectués et que s'il n'y a rien dans la loi que nous modifions aujourd'hui, cette responsabilité incombera aux communes. Alors il y a bon nombre ici de personnes dans les communes. Je ne pense pas que c'est ce que nous avons voulu dans le cadre de la commission.

Je prends le texte officiel reçu, c'est la loi suisse et l'ordonnance «Ascenseurs»: «La responsabilité de la sécurité est du ressort des propriétaires d'ascenseurs. Cependant, les cantons ont le devoir d'observation du parc d'ascenseurs existant et de la sécurité d'exploitation des ascenseurs. S'ils ne légifèrent pas – c'est, en fait, ce qu'on a enlevé dans le texte initial du Conseil d'Etat – ils reportent cette responsabilité sur les communes». Bien sûr les communes se retrouveraient bien démunies.

C'est la raison pour laquelle j'ai déposé deux amendements, qui reviennent au projet bis en enlevant simplement la deuxième partie du projet bis de la commission, qui était «sous l'angle de la protection incendie», parce que, dans le texte initial, c'était bel et bien «la sécurité des installations existantes». Donc, j'enlève simplement à la fin «sous l'angle de la protection de l'incendie».

Le deuxième amendement pour le même article, à l'alinéa 4, inscrit dans la loi que c'est un règlement – qui sera fait – qui assurera la sécurité des biens et des personnes, qui sera réglée dans un règlement d'exécution, comme on l'a fait dans beaucoup d'autres articles.

Je propose de tracer «sous l'angle de la protection incendie» et d'ajouter un alinéa 4, qui disposerait ceci: «Les mesures nécessaires à assurer la sécurité des personnes et des biens sont réglées dans la législation d'exécution.»

Le Rapporteur. C'est un sujet qui est du ressort de l'ECAB, à savoir que nous, en commission, avons estimé que l'ECAB se préoccupait de tout ce qui est sécurité contre le feu et pas de la sécurité mécanique, électrique et autre des ascenseurs; ce n'était pas de son domaine.

Je crois que le plus simple est de passer la parole au commissaire du gouvernement pour qu'on n'ait pas deux explications pléthoriques.

Le Commissaire. Effectivement, nous avons débattu en commission de ce sujet. Je rappelle aussi qu'il y avait aussi l'acceptation du postulat de votre collègue François Roubaty en 2009.

M. Cornu a fait une note à l'intention de tous les membres de la commission. Effectivement, les compétences en la matière sont exercées par l'Inspectorat fédéral des ascenseurs. Donc, une législation fédérale existe.

A propos des compétences des cantons, selon M. Cornu, deux cantons ont posé et maintenu en parallèle de la législation fédérale des exigences s'agissant de la sécurité des ascenseurs déjà existants et de leurs contrôles. Il s'agit des cantons de Genève et de Zurich. Au canton de Zurich, l'Etablissement cantonal des assurances des bâtiments limite ces contrôles à la sécurité en cas d'incendie. J'ai oublié de dire, l'inspecteur fédéral pour la Suisse romande, c'est M. Norbert Haas, qui habite à Courtaman. Je pense que c'est lui qui vous a suggéré cette proposition.

Je suis d'accord avec vous qu'il faut plus de contrôles, qu'il faut améliorer la sécurité, mais ce n'est pas dans la loi contre l'incendie qu'il faut régler ça. Ça va beaucoup trop loin, ça va beaucoup plus loin et on n'a pas les inspecteurs pour contrôler la sécurité des machines, l'électricité et d'autres choses techniques. Nous avons les spécialistes pour les incendies, les risques d'incendies, et rien de plus. Alors si vous voulez aller plus loin, à mon avis, il faudrait faire une motion et changer la législation.

M^{me} Berset, vous dites «dans la législation d'exécution» pour l'alinéa 4. Bon, d'accord, mais ce n'est pas dans le cadre de la présente loi qu'il faut le changer. On ne peut pas prévoir dans le règlement, tout à coup, que les employés de l'ECAB devraient contrôler à quel rythme et comment ces installations doivent être contrôlées. Je ne comprends pas non plus votre texte: «L'établissement exige une amélioration de la sécurité des installations existantes.» Est-ce que vous laissez les autres articles tels qu'ils sont? N'y a-t-il pas une sorte de contradiction là aussi?

Là, la dernière fois, la majorité a choisi la forme contraignante. Je crois que c'est dans le sens du député Roubaty. On veut contraindre, «il faut». Quand on voit un déficit, il faut exiger du propriétaire qu'il améliore ses installations, pas seulement «il peut».

Moi, je pense que ce n'est pas le *sedes materiae*, ce n'est l'endroit ici pour changer la législation sur les ascenseurs.

- > Au vote, la proposition de M^{me} Berset concernant l'alinéa 3, opposée au résultat de la première lecture (proposition de la commission; projet bis), est rejetée par 52 voix contre 15 et 0 abstention.

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (projet bis):

Ont voté en faveur de la proposition de M^{me} Berset:

Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Burgener Woelfray Andrea (FV,PS/SP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP),

Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 15.*

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (projet bis):
Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 52.*

- > La proposition de M^{me} Berset concernant l'alinéa 4 est retirée.
- > Confirmation de la première lecture.

ART. 56

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 57

Le Commissaire. Il y a eu un débat sur l'article 57, où il y avait une divergence entre le projet bis et le projet initial. La majorité du Grand Conseil a opté pour le projet initial.

Dès lors, j'ai discuté aussi avec le directeur de l'ECAB. Effectivement, le projet bis met moins de poids sur la notion du danger, mais il introduit la notion du risque. Donc, on peut sécuriser mais pas simplement interdire.

Finalement, je me rappelle qu'on avait eu aussi une grande discussion au Conseil d'Etat et je peux arrêter mon opposition à la majorité, c'est-à-dire revenir sur le projet initial que vous avez voté et, dans ce sens, confirmer les premiers débats.

- > Au vote, le résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat), opposé à la proposition de la commission (projet bis), est confirmé par 62 voix contre 4 et 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis):
Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 4.*

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat):

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 62.*

S'est abstenue:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 1.*

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 58

- > Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 5

Le Rapporteur. Au vu de la discussion qu'on a eue la dernière fois, où nous disions qu'on mettait le chapitre 5 entre parenthèses, à savoir qu'on le reprenait tel quel jusqu'à la révision de ce chapitre, je maintiens les résultats de la première lecture.

Le Commissaire. Je maintiens également et comme promis, après l'adoption de cette loi, je vais tout de suite contacter les milieux intéressés pour former un groupe de travail.

- > Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 6

- > Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 7

- > Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 8, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé à la troisième lecture.

Troisième lecture

ART. 7

Le Rapporteur. Je confirme les résultats de la deuxième lecture.

Le Commissaire. J'ai dit que subsidiairement à la proposition du Conseil d'Etat, je préfère l'amendement de M. Waeber à la proposition de la commission.

Berset Solange (PS/SP, SC). En fait, on a très largement accepté l'amendement de notre collègue Waeber parce que c'est quand même une volonté pour les députés d'être bien représentés. Je voulais simplement vous rendre attentifs au fait que, dans le même amendement, M. Waeber bloque le nombre obligatoire de membres du conseil d'administration.

La commission avait souhaité de la souplesse, à savoir entre 7 et 9. Maintenant, on le bloque définitivement à 9. Je voulais simplement vous rendre attentifs à ça.

- > Au vote, le résultat de la deuxième lecture (proposition de M. Waeber), opposé au résultat de la première lecture (proposition de la commission; projet bis), est confirmé par 63 voix contre 3 et 0 abstention.

Ont voté en faveur du résultat de la deuxième lecture (proposition de M. Waeber):

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-

BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 63.*

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (proposition de la commission; projet bis):

Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 3.*

- > Confirmation de la deuxième lecture.
- > La troisième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des débats du Grand Conseil, par 55 voix contre 4. Il y a 8 abstentions.

Ont voté Oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 55.*

Ont voté Non:

Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP). *Total: 4.*

Se sont abstenus:

Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Burgener Woelfray Andrea (FV,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Thomet René (SC,PS/SP). *Total: 8.*

Clôture de la session

> La séance est levée à 12h10.

Le Président:

Benoît Rey

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*
